



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 22 janvier 2024 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5^e arrondissement le mardi 16 janvier 2024, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 19 janvier 2024.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5^e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT
M. BOUCHET
Mme GABADOU
M. ISARE

Mme BERTHOUT
M. CASANOVA
M. HACKE
Mme LEMARDELEY

Mme BIRABEN
Mme EROL
Mme HOOGSTOËL
Mme ROSSET

Excusée ayant donné pouvoir : M. Edouard CIVEL à Mme Carole HOOGSTOËL

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h40 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

M. Laurent AUDOUIN arrive après le vote du point 3.

M. Edouard CIVEL arrive lors de la discussion du point 16.

Mme Florence BERTHOUT quitte le conseil au point 17, elle donne pouvoir à M. Édouard CIVEL et donne la présidence à M. Pierre CASANOVA.

Ordre du jour définitif :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023
- 3 - Adoption de la procédure d'urgence

- 4 - 2024 DAE 26 Création, à titre expérimental, d'un périmètre de sauvegarde des commerces culturels du quartier latin et mise en œuvre d'un droit de préemption des fonds de commerces sur ce secteur.
- 5 - 2024 DAE 61 Dispositifs d'aide aux entreprises de la rue saint jacques
- 6 - 2024 DU 46 Prolongation sur 2024 de l'exonération des droits de voirie et dégrèvement TLPE pour les commerces et les immeubles endommagés lors de l'explosion du 21 juin 2023 secteur rue Saint-Jacques (5e)
- 7 - Adoption du règlement intérieur des Conseils de Quartiers
- 8 - 2024 DAC 301 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jeanne Barret au 13 rue des Boulangers à Paris 5ème
- 9 - 2024 DAC 304 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raphaël Feigelson au 33 rue Lacépède à Paris 5ème
- 10 - 2024 DAC 326 Demande de classement en tant qu'objet mobilier à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture d'Ile-de-France du « reliquaire Pargoud » conservé à l'église St-Etienne du Mont (Paris 5e)
- 11 - 2024 DAJ 3 Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris
- 12 - 2024 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros).
- 13 - 2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024
- 14 - 2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024
- 15 - 2024 DLH 27 Location de l'immeuble 76, rue Monge (5e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique
- 16 - 2024 DLH 62 Location de l'immeuble 3-5 rue Valette (5e) à la RIVP-bail emphytéotique
- 17 - Vœu relatif au diagnostic inspection des carrières travaux ESPCI
- 18 - Vœu relatif au report travaux ESPCI
- 19 - Vœu relatif à l'hommage à Georges Charpak
- 20 - Vœu relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- 21 - Vœu relatif au remplacement de la plaque à la mémoire d'Henri Curiel

Mme Florence BERTHOUT : Bonjour. Merci d'être là et merci à celles et ceux qui suivent le Conseil d'arrondissement aussi en direct sur le site. J'espère que le son est bon. Tout va ? Parfait. Je vous réitère pour celles et ceux à qui je n'aurais pas eu le plaisir de présenter mes vœux, mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année et j'espère qu'elle vous apportera toutes les satisfactions que vous souhaitez.

J'ai le pouvoir d'Edouard CIVEL qui va nous rejoindre vers 18 h 45 et qui a donné son pouvoir à Carole HOOGSTOËL, n'est-ce pas chère Carole ? Je devrai moi-même partir à 19 h 00 précises, parce que nous fêtons, célébrons, commémorons – comme vous voulez – dans la librairie des Éditeurs Réunis rue de la Montagne Sainte-Geneviève, les 50 ans de la parution de *L'Archipel du Goulag* qui est un grand moment. Je leur ai promis que je les rejoignais – ils vont démarrer d'ailleurs dans quelques instants – pour cet événement très important.

Je propose que nous ouvrons notre séance. Monsieur AUDOUIN va nous rejoindre : a-t-il donné un pouvoir ? Bon. Très bien. Donc nous considérerons qu'il a voté, quand il va être présent.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose de désigner un secrétaire de séance : Philippe BOUCHET. Merci cher Philippe d'accepter d'être notre secrétaire de séance.

M. Philippe BOUCHET, Conseiller d'arrondissement, chargé de la vie économique, de l'emploi, de l'apprentissage et du tourisme est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Mme Florence BERTHOUT : Je soumetts à votre approbation l'adoption du procès-verbal de notre séance du 28 novembre. Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques particulières ? Non. Je considère qu'il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

III – ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Je dois en même temps, conformément au Code général des collectivités territoriales, faire voter le Conseil d'arrondissement sur la procédure d'urgence qui va s'appliquer à une délibération importante, puisqu'elle concerne les dispositifs d'aides en faveur des commerces et artisanats et services et est portée par l'Association Paris Initiative Entreprises. Dans la mesure où il s'agit d'aider nos chers commerces de la zone de la rue Saint-Jacques-Laveran, j'imagine que vous êtes tous favorables à cette procédure d'urgence. Et je vous en remercie.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

IV – 2024 DAE 26 CREATION, A TITRE EXPERIMENTAL, D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DES COMMERCES CULTURELS DU QUARTIER LATIN ET MISE EN ŒUVRE D'UN DROIT DE PREEMPTION DES FONDS DE COMMERCES SUR CE SECTEUR

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter la première délibération. Cette délibération vise à faire quelque chose que je demande depuis de longues années, donc je ne puis qu'être très très favorable à la mise en place d'un périmètre de sauvegarde dans notre arrondissement. Il y aura également un périmètre de sauvegarde dans le 6e et dans le 7e. Et il s'agit de mener une expérimentation du droit de préemption commercial pour préserver nos commerces culturels. Jusqu'à présent, le droit de préemption s'appliquait, vous le savez, uniquement aux murs : il ne s'appliquait pas aux baux, ce qui fait que, par exemple, quand un libraire partait, la ville pouvait préempter le mur, mais si le droit au bail était cédé à un autre commerce qui n'était pas un commerce culturel et que la zone n'était pas dans un périmètre de protection renforcée, la librairie disparaissait. Cette délibération tire en fait pleinement les conséquences de la loi Dutreil qui avait été votée en août 2005, qui permet aux collectivités

locales (donc là, en l'espèce, à la Ville de Paris) d'exercer un droit de préemption commercial sur, aussi, les fonds artisanaux, les fonds de commerce, mais également les droits au bail.

Il faut, cela dit, que nous restions prudents, parce que cette préemption doit revêtir un caractère exceptionnel, c'est-à-dire que cela doit être motivé par l'intérêt général et que ce droit est évidemment circonscrit sur le plan géographique. Donc là, encore une fois, il s'agit du 5e, du 6e et du 7e arrondissement. Je le dis notamment pour mes collègues qui ont tous lu très attentivement cette délibération, parce qu'à un moment donné, se trouve une petite ambiguïté. Il est dit que parmi les linéaires, dans le 5e, il y a la rue Dante, la rue du Cardinal-Lemoine, la rue des Écoles, la rue de l'École Polytechnique et la rue Soufflot. Donc, la préemption sur les murs comme les droits au bail se fera dans tout le 5e arrondissement. Il s'agit plutôt d'une très bonne nouvelle évidemment. Je remercie Monsieur l'Adjoint à la Maire de Paris qui nous propose cette délibération. C'est une expérimentation, parce que sur le plan juridique, comme cela m'a été expliqué, il existe une petite fragilité juridique, puisque, comme vous le savez, le droit de préemption finalement se heurte à un autre élément très important de notre droit qui est la liberté du commerce. Il faudra donc que nous soyons extrêmement prudents. C'est la Foncière (la Foncière Paris Commerces) bien sûr qui va faire cela. Elle est déjà intervenue. Elle détient en propre, juste pour votre information, 21 librairies et maisons d'édition dans le 5e arrondissement. Vous vous souvenez que cela avait été acheté par la Semaest et transféré à la Foncière, puisque maintenant, c'est la Foncière qui préempte.

Enfin, dernière chose, je rappelle (non sans une certaine fierté que vous partagerez) le fait que ces dernières années, alors que le nombre de librairies et maisons d'édition a globalement baissé dans tout Paris, dans le 5e arrondissement, même si l'équilibre est fragile, le solde est positif, entre les librairies et maisons d'édition qui ont disparu et celles qui ont été créées. Alors, évidemment, nous avons un gros caillou dans la chaussure ; il s'agit de Gilbert Jeune. Si le dispositif était intervenu plus tôt, peut-être aurions-nous pu faire quelque chose ; mais c'est vrai que c'était une grande maison et je ne suis pas sûre que la Ville, via la Foncière Paris Commerces que j'avais déjà sollicitée en son temps, aurait pu préempter le bail, puisque cela n'a pas été vendu. Les murs n'ont pas été vendus, je le rappelle. Gilbert Jeune, c'est uniquement le bail qui a été cédé. Donc, typiquement, en théorie, la Foncière Paris Commerces pourrait intervenir sur ce sujet-là.

Dernière chose : même si tout cela va dans le bon sens, je me suis fait confirmer que dans la liste des commerces commerciaux, hélas ! cher Pierre, ne se trouvaient pas les cinémas d'Art et d'Essai. Donc il s'agit un petit peu d'un « trou dans la raquette ».

Enfin, j'ai eu les cinémas : vous avez tout à fait raison. Une partie des cinémas ne le veut pas, mais il y en a un pour lequel cela nous arrangerait, c'est évidemment le cinéma La Clef. Donc, je continue à... Évidemment, s'il s'agit d'appeler les cinémas d'Art et d'Essai qui fonctionnent à peu près bien, inutile de vous dire qu'ils ne veulent pas, ce qui se comprend. Mais je rappelle que ce dispositif-là est une faculté ; ce n'est pas une obligation ; cela se saurait. Ce n'est pas parce que vous avez la faculté de préempter des baux de librairies, de maisons d'édition ou de cinémas, que vous le faites.

Voilà. Cela est plutôt une bonne nouvelle. Donc évidemment, je vous invite à voter favorablement cette délibération qui en fait met en musique une faculté qui avait été ouverte par la loi Dutreil de 2005. Voilà chers collègues. J'imagine que nous votons tous dans une belle unanimité et je vous en remercie. Merci beaucoup.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 26, en tant qu'il concerne le 5e.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

V – 2024 DAE 61 DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENTREPRISES DE LA RUE SAINT-JACQUES

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Benjamin qui va rapporter successivement deux délibérations qui concernent la rue Saint-Jacques, qui font suite à la terrible explosion du 21 juin dernier. Je vous rappelle que comme nous nous y étions engagés – et je salue évidemment les représentants du collectif des

riverains qui sont là, dont son Président – une bâche a été aménagée le long du Pavillon des Gardes. Cela faisait suite à un vœu que vous aviez déposé, Marine ROSSET, un hommage sobre aux victimes. Évidemment, il faudra sans doute le refaire, parce que la bâche – je vous le dis – devra être enlevée, car il y a du plomb et peut-être de l'amiante. Donc, le Ministère des Armées va réintervenir sur ce qu'il reste du Pavillon des Gardes : ils devront enlever la bâche, mais comme nous ne savons pas quand cela aura lieu, nous l'avons installée comme nous nous y étions engagés fin décembre. C'est tout de même mieux pour le voisinage. Cher Benjamin.

M. Benjamin ISARE : Merci Madame la Maire, mes chers collègues. La délibération 2024 DAE 61 vise à permettre aux entreprises du secteur de pouvoir bénéficier d'aides par l'octroi notamment de prêts d'honneur et de garanties sur prêts bancaires pour les accompagner en pré et en post-financement par les équipes et les bénévoles de PIE. PIE, je pense que beaucoup d'entre vous connaissent ce dispositif. Il s'agit de Paris Initiative Entreprises qui a pour vocation d'aider notamment sur la création d'entreprises, mais ici, ce dispositif permet d'aider et d'octroyer des prêts à taux zéro aux entreprises qui ont été impactées par l'explosion du 21 juin. Le montant maximal de l'aide s'élèvera à 20 000 euros par entreprise. Il est donc proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 441 000 euros à l'Association Paris Initiative Entreprises. Il faut savoir que ces prêts à taux zéro ont aussi comme particularité de pouvoir avoir un délai de démarrage dans le temps en termes de remboursement des mensualités et permet aussi aux entreprises – en tout état de cause dans la création d'entreprises – de pouvoir bénéficier de report de mensualités quand la trésorerie ne permet pas de rembourser les échéances. Je vous propose de voter favorablement pour cette subvention à PIE.

Mme Florence BERTHOUT : Le report d'échéances n'est pas forcément tout à fait souhaitable.

M. Philippe BOUCHET : Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, cher collègue.

M. Philippe BOUCHET : le renouveau de la rue Saint-Jacques est une chose importante. Les éclairages, les illuminations qui se sont tenus cette année ont donné déjà pendant les fêtes un caractère festif important pour soutenir les commerces et il faut remercier effectivement l'Association des commerçants qui les a installés cette année (alors que d'habitude, c'est sur la rue Claude Bernard) et le financement qui a été proposé.

Mme Florence BERTHOUT : Et la Mairie, puisque sur la place Laveran, c'est nous.

M. Philippe BOUCHET : Et la Mairie, puisque ce sont nos propositions. Mais je pense qu'il serait intéressant que nous réfléchissions l'année prochaine aussi à la pérennisation de cette action qui a été très importante. Dans ce vœu, il est effectivement beaucoup évoqué le fait d'aider sur des dispositifs qui seront des prêts, mais je note que dans le délibéré, se trouve également une remarque importante sur les animations qui pourraient être faites dans la rue Saint-Jacques : c'est quelque dont nous avons déjà parlé dans ce Conseil d'arrondissement à deux reprises. D'ailleurs, deux vœux ont été proposés, l'un par mon collègue Benjamin ISARE, l'autre par moi-même, sur des animations qui seraient proposées, qui pourraient être utilisées notamment dans des lieux qui sont vacants aujourd'hui sur cette rue-là, puisqu'au moins deux fonds de commerce sont peut-être encore vacants aujourd'hui (à vérifier si c'est encore le cas), et si c'est encore le cas, pouvoir les utiliser et pouvoir en parallèle faire un certain nombre d'animations dès que le beau temps reviendra. Donc, je pense que nous aurons l'occasion d'en parler, mais je trouve assez positif de voir que, non pas dans le délibéré, mais dans les motifs, nous retrouvons, pour ce vœu, cette question de l'animation à mettre en place. Et j'espère que la Mairie de Paris nous suivra sur ces sujets-là.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait. Et une réunion pour information a été faite avec le GIE Paris Commerces, Madame PAGEOT, pour voir si nous pouvions installer des pop-stores dans les lieux qui étaient vacants en attendant évidemment une installation plus pérenne. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 61.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0

Abstention : 0
N.P.P.V : 0

VI – 2024 DU 46 PROLONGATION SUR 2024 DE L'EXONERATION DES DROITS DE VOIRIE ET DEGREVEMENT TLPE POUR LES COMMERCES ET LES IMMEUBLES ENDOMMAGES LORS DE L'EXPLOSION DU 21 JUIN 2023 SECTEUR RUE SAINT-JACQUES (5e)

Mme Florence BERTHOUT : Deuxième délibération, la DU 46.

M. Benjamin ISARE : Madame la Maire, mes chers collègues. Cette délibération DU 46 vise à rallonger la durée de l'exonération dont bénéficiaient les commerçants du secteur de la rue Saint-Jacques impactés par l'explosion concernant les taxes locales pour la publicité extérieure (la TLPE). Comme vous le savez et vous vous en souvenez tous, chers membres du Conseil, cette exonération avait été accordée suite à l'explosion pour une durée de trois mois. Et la ville propose, *via* cette délibération, de l'étendre pour une année supplémentaire pour les commerçants sur les secteurs de la rue Saint-Jacques, rue Pierre Nicole, rue des Feuillantines, rue du Val-de-Grâce et place Alphonse Laveran. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. C'est important évidemment pour tous nos commerçants. Avis favorable j'imagine, nous sommes tous d'accord ? Merci beaucoup. Et je salue évidemment les commerçants aussi pour leur courage.

La prolongation sur 2024 de l'exonération des droits de voirie et dégrèvement TLPE pour les commerces et les immeubles endommagés lors de l'explosion du 21 juin 2023 secteur rue Saint-Jacques (5e) est adoptée.

VII - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIERS

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons maintenant sans transition à l'adoption du règlement intérieur des Conseils de quartiers. Alors, peut-être pouvons-nous un petit peu recontextualiser, chers collègues, et expliquer le travail qui a été fait en amont.

M. Benjamin ISARE : Oui, tout à fait. La délibération que je vous présente vise à adopter le règlement intérieur des quatre Conseils de quartiers. Ce travail a été initié il y a maintenant un peu plus de six mois, suite aux demandes des Conseils de quartiers et des élus du Conseil d'arrondissement pour amender, améliorer et donner plus de cadre à ce fonctionnement des Conseils de quartiers. En effet, ce règlement intérieur vise à donner des nouveaux éléments par rapport à ce qui existait précédemment sachant que le fonctionnement des Conseils de quartiers était issu du fonctionnement depuis des décennies des Conseils de quartiers. L'idée est d'organiser un peu plus précisément le fonctionnement de ces Conseils de quartiers, d'apporter plus d'autonomie à ces Conseils de quartiers notamment dans la rédaction des comptes-rendus, dans la possibilité de créer des groupes de travail trans-conseils de quartiers, de pouvoir mutualiser (comme c'est le cas aujourd'hui dans d'autres Conseils de quartiers) les budgets, de pouvoir reporter d'une année sur l'autre, de pouvoir mettre noir sur blanc tout ce qu'il est possible de faire, ce qui avait été une demande forte des Conseils de quartiers. Ce travail a été initié avec les différents groupes représentatifs de ce Conseil d'arrondissement. Le projet a été soumis aux Conseils de quartiers, amendé avec leurs demandes. Donc, cette proposition de règlement intérieur provient de tout ce travail qui a été fait, de concertation, avec tous les acteurs et tous les élus représentés dans ce Conseil d'arrondissement. Je vous propose de voter favorablement à l'adoption de ce nouveau règlement intérieur.

Mme Florence BERTHOUT : Oui merci. Alexandre BARRAT.

M. Alexandre BARRAT : Merci Madame la Maire, chers collègues. Je voulais effectuer quelques rappels et mettre en lumière quelques points intéressants de cette nouvelle version du règlement des Conseils de quartiers. Tout d'abord, je rappelle que c'est notre groupe, Changer Paris, qui a proposé des améliorations au règlement au Conseil d'arrondissement de juin 2023, et c'est ce qui a fait ouvrir la discussion entre groupes politiques. Nous avons formulé de nombreuses propositions écrites. D'ailleurs, j'avais été aidé par mon collègue Philippe BOUCHET pour leur élaboration que j'ai soutenue en réunion dédiée inter-groupes politiques que nous avons eue aussi avec Madame ROSSET.

En représentant mon groupe, je dirais en synthèse que nous avons obtenu trois choses essentielles. Je pense que ce sont les trois que je retiendrai. Premièrement : la possibilité pour les Conseillers de quartiers de faire parvenir au Conseil du 5e arrondissement des idées, des questions et des vœux – principe qui est consacré à l'article 3 du nouveau règlement. La Maire d'arrondissement aura le fin mot sur la mise à l'ordre du jour ou non, ce qui permet de vérifier la faisabilité et de consulter l'administration. Je crois que c'est le bon équilibre. Deuxièmement : le fait que les Conseillers de quartiers votent l'emploi du budget de leur Conseil de quartier – budgets d'investissement et de fonctionnement. Ceci est consacré à l'article 14. Je crois qu'il est vraiment important de l'avoir tous en tête : le calendrier est contraint – le calendrier administratif en l'occurrence. Dès janvier (à mars), les Conseillers doivent formuler leurs propositions de projets à financer, car le vote devra avoir lieu au printemps, comme cela a été précisé dans le règlement. Troisièmement : la possibilité pour les Conseillers de quartiers d'organiser, notamment de constituer un bureau, et de désigner un secrétaire de séance au sein des Conseils de quartiers pour assurer la rédaction du compte rendu. Ce sont donc de belles améliorations pour la démocratie locale.

Sur le processus, j'ai un petit regret, qui est l'ajout de deux articles un peu au dernier moment qui n'ont pas été discutés, que j'ai découverts dans l'ODS : en l'occurrence l'article 9 et le 12 qui ont été ajoutés et le phrasé de l'article 13 qui a été modifié. L'article 12, je précise, nous convient ; le 9, en demi-teinte je dirais. Sur le fond et pour l'avenir, je pense que c'est sur les articles 8 et 9 que nous devons encore travailler. C'est sur la constitution de l'ordre du jour. Je pense surtout au sujet du regroupement par thème qui est un peu à double tranchant, puisque nous voyons les avantages et nous voyons aussi les inconvénients. J'invite naturellement à voter pour ce nouveau règlement, bien amélioré, et je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je crois que Marine ROSSET va intervenir également.

Mme Marine ROSSET : Très rapidement, c'est vrai que je crois que, et Marie-Christine, et Laurent, et moi-même avons porté cette volonté de pouvoir rénover le fonctionnement des Conseils de quartiers et je salue la démarche qui a été mise en place par Benjamin ISARE de pouvoir avoir ce groupe de travail interpartis et interbords, dirons-nous. Et puis je salue aussi le fait que les Conseillers de quartiers pour cette mouture-là et cette année-là, se soient saisis aussi du règlement et aient porté cette volonté d'un changement dans l'organisation. J'appellerai donc aussi à voter ce règlement intérieur parce qu'il va dans le bon sens avec deux remarques : nous aurions souhaité simplement aller un petit peu plus loin, pouvoir délocaliser les Conseils de quartiers, qu'ils n'aient pas forcément lieu à la Mairie et que l'animation d'une partie de ces Conseils de quartiers puisse être aussi portée par des Conseillers de quartiers et pas forcément par des élus. Voilà les deux remarques très courtes, mais comme cela va dans le bon sens, en tout cas, je voterai favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Benjamin.

M. Benjamin ISARE : Oui, juste sur le sujet de la délocalisation des Conseils de quartiers, nous avons déjà eu l'occasion, Marine, d'en discuter. C'est vrai que nous l'avons déjà fait, quand le sujet le nécessite et que le lieu est pertinent. Nous l'avons fait notamment dans les locaux du futur hôtel de la rue Lacépède. Nous avons délocalisé, parce que justement, le porteur de projets souhaitait inviter les riverains à venir voir un petit peu l'avancée des travaux sur site. La délocalisation du Conseil de quartier sinon, nécessite une logistique tout de même extrêmement importante. Nous l'avons déjà fait : nous avons déjà fait à la précédente mandature un Conseil de quartier au Musée Cluny ; nous l'avons déjà fait à l'Institut du Monde Arabe. Mais c'est vrai qu'il s'agit d'une organisation et d'une logistique très importantes. Nous n'avons pas forcément eu dans ces trois cas de figure-là, hormis Lacépède, mais Cluny et Institut du Monde Arabe, beaucoup plus de participants. Si le sujet à l'ordre du jour le nécessite, bien évidemment nous le faisons. Après, s'il s'agit juste de changer de lieu pour aller un petit peu dans l'arrondissement, c'est peut-être beaucoup de logistique pour pas forcément un rendu ou une fréquentation beaucoup plus importante.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je suis très contente que ce groupe de travail ait pu aboutir. Je m'y étais engagée. Ce n'est pas parfait : un règlement n'est jamais parfait, mais cela va un peu dans le bon sens et il est vrai que la délocalisation, à laquelle à titre personnel, je suis très favorable, est honnêtement, un petit peu compliquée sur le plan logistique. Et, comme l'a très rappelé Benjamin ISARE, à chaque fois que cela a été fait, la réalité est que nous n'avons pas forcément beaucoup plus de monde et c'était compliqué. Mais pourquoi pas ? En tout cas, rien ne l'interdit. À chaque fois que ces Conseils de quartiers veulent, de-ci, de-là externaliser, cela ne pose pas de problème. Oui, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais rebondir sur votre dernière affirmation Madame la Maire. D'abord, je m'excuse d'être arrivé un petit peu en retard. Effectivement, il n'existe pas d'obligation à faire des délocalisations, mais du coup, est-il raisonnable de marquer noir sur blanc dans le règlement intérieur « les Conseils de quartiers ont lieu à la Mairie du 5^e arrondissement » ? Vous voyez, c'est typiquement le genre de contradictions qui n'est pas nécessaire, par exemple. Voilà, je vous soumetts l'idée de peut-être retirer simplement ce point. Cela n'empêche pas de les organiser préférentiellement à la Mairie, parce que je suis tout à fait d'accord sur le fait que c'est finalement plus commode. Mais pourquoi s'enfermer *mordicus* ?

Mme Florence BERTHOUT : Nous pouvons bouger ou pas et mettre « préférentiellement à la Mairie » ? Nous pouvons mettre « préférentiellement ».

M. Laurent AUDOUIN : Par exemple.

Mme Florence BERTHOUT : « Par défaut » : non. Pas « par défaut ». Mais : « ont lieu préférentiellement à la Mairie ».

M. Laurent AUDOUIN : Par exemple.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà.

M. Laurent AUDOUIN : De manière générale, je voudrais remercier

Mme Florence BERTHOUT : Nous rajoutons donc cela ? Cela vous va : « préférentiellement » ?

M. Laurent AUDOUIN : Oui, ce sera déjà plus adapté. Je voudrais également remercier l'ensemble des gens qui a participé au processus, particulièrement Marine qui l'a fait pour l'opposition, mais également à l'initiative. Cela fait de très longues années – et vous pourrez regarder dans les archives – que nous avons demandé ces choses qui arrivent enfin aujourd'hui. Je suis très content qu'elles arrivent : l'autonomie, l'indépendance des Conseils et la possibilité de mobiliser leur budget. Je regrette un petit peu que ce soit encore la Présidence de séance qui distribue la parole dans le Conseil, noir sur blanc là-aussi. Mais enfin, cela avance : ces Conseils de quartiers seront, je pense, plus autonomes tout simplement. C'est un mot que j'apprécie. Donc, je vais également m'associer à cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je soumetts donc aux vœux ce règlement intérieur des Conseils de quartiers. Avis favorable, voilà, de tous les groupes et je vous en remercie. J'ai oublié de dire – pardonnez-moi – que j'avais le pouvoir d'Édouard CIVEL. Je suis désolée. Donc, à chaque fois, comptez bien. Ah non, c'est toi qui as le... Et moi, je vais lui donner quand je vais partir. Pardonne-moi. Je vais lui donner plus exactement, quand je vais partir. Excuse-moi Carole. Je vais lui donner quand je vais partir.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5^e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DU 46.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

VIII - 2024 DAC 301 APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE A JEANNE BARRET AU 13 RUE DES BOULANGERS A PARIS 5^e

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Pierre CASANOVA qui va nous rapporter successivement plusieurs délibérations ; d'abord la DAC 301.

M. Pierre CASANOVA : C'est un destin tout à fait exceptionnel : s'il n'était pas écrit, il faudrait l'écrire et nous trouverions que ce serait un roman audacieux, puisque Jeanne BARRET qui est née au 18^{ème} siècle, précisément en 1740 sous l'Ancien Régime, a connu une vie tout à fait exceptionnelle. Jeune bourguignonne issue

d'une famille paysanne, elle s'est embarquée en 1767 à bord de l'Escouade qui a fait un tour du monde avec Bougainville, sa fameuse expédition de botanistes et de naturalistes. Puisque, pour des raisons de superstition, il lui avait été interdit de monter à bord puisqu'elle était une femme, elle s'était grimée en homme. Et ainsi, la voilà partant sur la Boudeuse et l'Étoile. Elle fait son tour du monde, mais ce qui devait arriver arriva, car les marins ne sont pas plus idiots que les terriens. Et en 1768, ils ont découvert la supercherie. Elle aurait pu connaître un châtement plus difficile : elle a simplement été débarquée à Tahiti. Non, mais je ne mets absolument pas en compte le caractère professionnel de son séjour pour dissiper toute ambiguïté. Donc, c'était toujours dans le cadre de ses explorations. Non, tu ne me feras pas glisser vers la vaine et basse polémique. Mais, trouvant peut-être son séjour répétitif, elle migra rapidement pour ses propres explorations à l'Île Maurice, puis évidemment Madagascar au début des années 1773. Alors, elle a tout de même connu quelques épreuves : elle a perdu l'homme de sa vie Philibert COMMERSON et pour se reconvertir, elle a ouvert une taverne à l'Île Maurice. Mais ce n'est pas la fin de l'histoire : là, elle est tombée folle amoureuse d'un homme qui est devenu son époux, qui était un officier de marine, Jean DUBERNAT et elle a fini par retrouver la métropole à la fin des années 1774. Et ce n'est pas fini. Je trouve cette histoire formidable. En 1785, le bon Roi Louis XVI lui a accordé une rente de 100 livres (une sorte de consécration) et sur le document prenant cette décision, il était écrit que Jeanne BARRET est une femme extraordinaire et il avait bien raison et aujourd'hui, il est question d'apposer une plaque qui dirait : « ici vécut Jeanne BARRET (1740-1807), exploratrice et botaniste, première femme à entreprendre un tour du monde. De 1767 à 1775, elle prit part à l'expédition de Bougainville. » Alors, j'espère qu'avec une vie pareille, elle bénéficiera d'un vote unanime.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Et c'était sur une proposition d'Anne BIRABEN qui avait fait passer ce vœu en Conseil d'arrondissement du 28 novembre dernier.

Mme Anne BIRABEN : Merci Madame la Maire. Je suis contente parce que ça y est, on aboutit, le long processus administratif. Donc il avait été voté d'abord une première fois par notre assemblée, puis une deuxième fois au Conseil de Paris et il revient là avec le descriptif de ce qui devra être marqué sur la plaque. J'ai juste une petite remarque. C'est que le destin de Jeanne BARRET est absolument extraordinaire, mais si elle n'avait pas connu COMMERSON, il se peut qu'il ne se soit rien passé pour elle. Et donc, là où elle habitait – je vais le dire : au 13 rue des Boulangers – c'était chez COMMERSON. Et c'est en venant chez COMMERSON, pour s'occuper de lui parce que c'était un homme à la santé fragile, qu'elle s'est prêtée au jeu et qu'elle a fini par aimer la botanique, aimer les plantes et c'est comme ça qu'elle l'a suivi pour l'expédition de Bougainville et, malheureusement, son compagnon est mort pendant cette expédition. Mais je suis un petit peu sur ma faim sur le fait que le nom de Philibert COMMERSON ne soit pas inscrit sur cette plaque. En tout cas, au Conseil de Paris, je vais vous proposer un amendement que je vais travailler et je vais en parler à l'Adjointe à la mémoire avant de le déposer. Je vous remercie. Je vous incite à ne pas voter.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Enfin, je trouve cela très bien que nous rendions hommage à une femme. Alors, pourquoi pas mettre un homme dessus, mais enfin, pour une fois que nous avons... Et ce sera rue des Boulangers qui va être sans doute transformée dans les mois qui viennent en « rue aux Écoles ».

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je ne veux pas prolonger inutilement le débat, mais j'avais préféré la présentation d'Anne BIRABEN et à l'époque vous n'aviez pas tellement insisté sur COMMERSON mais plutôt sur le fait que cette plaque était destinée à inspirer des jeunes filles pour se lancer dans des études scientifiques.

Mme Florence BERTHOUT : Oui.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Donc, moi, le nom de l'homme, cela ne me dérange pas.

Mme Florence BERTHOUT : Allez, on y va les amis. Tu nous diras tout cela au Conseil de Paris. Merci infiniment. Avis favorable et puis unanime.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 301.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

IX - 2024 DAC 304 APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE A RAPHAËL FEIGELSON AU 33 RUE LACEPEDE A PARIS 5^e

Mme Florence BERTHOUT : La DAC 304. Il s'agit d'une plaque au 33 rue Lacépède où il en existe déjà une qui rend hommage à une grande résistante. Vas-y cher Pierre.

M. Pierre CASANOVA : C'est à nouveau un destin absolument exceptionnel et je pèse mes mots, mais teinté de davantage de tragique, puisqu'il a traversé – je parle de Raphaël FEIGELSON – des épisodes tout à fait tragiques et dramatiques. C'est un garçon né en 1926 à Paris qui s'engage dès novembre 1940 dans la Résistance puisqu'il participe à l'âge de 14 ans (encore collégien) à la manifestation des jeunes patriotes qui, le 11 novembre 1940, s'était réunie place de l'Étoile. Très rapidement, il s'engage, y compris en utilisant le commerce familial. Il prend des responsabilités dans la Résistance en devenant chef militaire régional des Forces unies de la jeunesse patriote (les FUJP), puis il devient officier des Forces française intérieures (FFI). Une autre vie avec de forts rebondissements : il est arrêté en mai 44. Il est déporté à Auschwitz. Il survit à l'épreuve. Il est libéré, mais il ne s'arrête pas là. Il s'engage dans les forces qui combattent, et en Pologne, et en Allemagne, l'armée nazie et il participe à la victoire des Alliés dans ces territoires. Sa vie – tout à fait exceptionnelle – ne s'arrête pas là. À la Libération, de retour à Paris – dans le 5^e se trouvent de nombreux cinéphiles – il ne fait pas moins que de fonder *Les Cahiers du cinéma*. Quand nous pensons au pédigrée des journalistes actuels avec ce genre de personnages, c'est exceptionnel. Donc il sort de camp : il crée *Les Cahiers du cinéma*. En parallèle, il crée le club du 27 janvier 1945, l'Association générale des Israélites de la Résistance. Il devient Directeur de la Commission de recherche des orphelins de déportés et Président fondateur du Comité national pour la recherche et le châtiment des criminels de guerre. En plus d'être un homme d'action, un homme de conviction, un homme de résistance, c'est un écrivain. Pourquoi limiter ses talents ? Il est notamment l'auteur de deux ouvrages, pas uniquement, mais notamment : *L'usage de la parole* (1964) et *Le crime du 15 décembre* (1965). Et, ce qui devait arriver arriva, un tel héros devait être décoré et c'est le Président GISCARD D'ESTAING en 1975, un 8 mai, bien évidemment, qui lui remet cette décoration. Il est décédé à 95 ans, après cette vie tout à fait exemplaire en 2021. Il est proposé d'apposer une plaque au 33 rue Lacépède de notre bel arrondissement rappelant : « écrivain, journaliste, ancien du 11 novembre 40 », j'en ai parlé, « résistant, déporté, évadé d'Auschwitz ». Et je vous propose évidemment de voter à l'unanimité en faveur de cette plaque.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Oui, c'est un grand résistant. Et il avait échappé notamment aux Marches de la mort.

M. Pierre CASANOVA : Oui, absolument.

Mme Florence BERTHOUT : Et c'est peut-être grâce à cela. Très peu y ont échappé : soit ils mouraient pendant les Marches de la mort... Mais en plus, arriver à s'échapper des Marche de la mort... J'en profite juste pour mettre un petit focus sur un des aspects de son parcours exemplaire sur la mémoire de la Shoah : c'est ce que tu as cité, c'est-à-dire la recherche des orphelins de déportés. Je voudrais rappeler à ce propos, puisqu'il avait créé le Club du 27 janvier, que le 27 janvier est la date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau et comme chaque année, nous commémorerons cette date, cette libération, en rendant hommage avec l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés qui sont morts dans les camps, au square Viviani. Et nous allons le faire le 26, pour essayer d'avoir des enfants qui viennent, comme nous le faisons chaque année. Oui.

Mme Marine ROSSET : Là, nous votons un certain nombre d'appositions de plaque. Un grand nombre de résistants ont effectivement vécu dans l'arrondissement. Peut-être que pour les 80 ans la libération du camp d'Auschwitz, nous pourrions imaginer des parcours éducatifs avec les écoles, essayer d'organiser quelque chose un peu exceptionnel pour cette année-là. J'y pense en même temps que j'écoute mon collègue Pierre.

Mme Florence BERTHOUT : Il faudrait que la Ville nous y aide. C'est très bien, mais il faudrait vraiment que la Ville nous y aide, parce que les parcours, c'est compliqué : il nous manque de nombreuses références. Evidemment, DELBOS, par exemple, mais il en existe de nombreux dont la mémoire n'est pas honorée par une plaque. Donc, il faut que nous fassions attention : il ne faut pas que nous nous créions des problèmes, parce que nous en avons honorés cinq-six et puis il en manque beaucoup. Je mets juste ce petit bémol.

Mme Marine ROSSET : Tout à fait.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne suis pas historienne. Il faudrait vraiment que cela soit étayé par des historiens. Cela pourrait être le début d'une réflexion.

Toutes choses étant égales par ailleurs, ce n'est pas du tout sur le même registre, mais nous sommes en train de bâtir un parcours sur les artistes, graffeurs, street-artistes qui ont travaillé dans le 5e arrondissement et qui ont fait des œuvres : il s'agit tout de même d'un travail sur six mois avec une association et des bénévoles, donc c'est très lourd, mais c'est une très belle idée.

Donc, ce sera le 26 pour des raisons assez évidentes : pour permettre aux élèves de venir. C'était plus facile. Je vous propose de passer au vote. Avis favorable, j'imagine. Merci infiniment.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 301.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

X - 2024 DAC 326 DEMANDE DE CLASSEMENT EN TANT QU'OBJET MOBILIER A LA COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE D'ILE-DE-FRANCE DU « RELIQUAIRE PARGOUD » CONSERVE A L'EGLISE ST-ETIENNE-DU-MONT (PARIS 5e)

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une procédure de classement du « reliquaire Pargoud », dont je l'avoue, à ma grande honte, je n'avais pas entendu parler qui est chez notre voisin, cette magnifique église Saint-Étienne-du-Mont.

M. Pierre CASANOVA : D'abord, tu ne peux pas tout savoir. Comme nous. Et deuxièmement, chacun sait qu'à Saint-Étienne-du-Mont, tu connais déjà l'essentiel : c'est là que repose Blaise PASCAL et qu'il y a la relique de Sainte-Geneviève. Quand déjà, nous savons cela, nous savons l'essentiel. Mais nous en apprenons toujours plus : je suis comme toi, j'ai découvert le « reliquaire Pargoud ». Il s'agit d'une famille qui a vécu essentiellement en Louisiane et qui a voulu faire honneur avec cette croix en argent ornée de monnaie frappée en Europe et en Amérique entre 1741 et 1851, donc plus d'un siècle à cheval sur le 18^{ème} et le 19^{ème}, ornée d'une épingle en diamant du Brésil. Il s'agit d'une demande de classement qui est faite par la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris. Nous sommes saisis à titre consultatif. Mais elle semble d'un certain intérêt. J'ai lu dans les motivations qu'elle avait un intérêt mobilier, peut-être spirituel, mais aussi historique et économique puisque cette famille PARGOUD avait participé à des négoce, y compris des négoce aujourd'hui peut-être jugés avec sévérité, mais c'était la vie en Louisiane au 19^{ème} siècle.

Écoutez, je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur cette demande de la majorité municipale de Madame HIDALGO, sinon émettre un vote favorable.

Mme Florence BERTHOUT : Et c'est bien que nous puissions pouvoir classer des beaux objets et j'espère que dans quelques mois, peut-être quelques semaines, nous pourrons passer à ce Conseil d'arrondissement le classement de la Mairie du 5e puisque nous allons être la première Mairie classée et nous en sommes très fiers. C'est une Mairie Art Déco qui a une histoire tout à fait singulière avec des magnifiques éléments patrimoniaux – je ne vous apprends rien. Nous en avons ici : c'est superbe. Nous regrettons que ce soit le Luxembourg qui ne soit pas dans notre arrondissement, mais cela est autre chose. Peut-être que nous anticipons : non, c'était un petit peu de provocation. Là, il s'agit d'un élève de Gustave MOREAU et partout, il y a des petits bijoux. Le classement, c'est très bien. J'ai vu Madame la Conservatrice en chef du patrimoine qui a reconnu que tous les travaux que nous avons faits récemment étaient très respectueux du patrimoine et que nous avons enlevé des éléments qui s'étaient un peu surajoutés, qui objectivement n'étaient pas très beaux. Mais, d'abord, le classement protège et cela évite, disons-le, qu'à un moment donné, si des élus pouvaient imaginer un peu prendre de la liberté avec ce patrimoine, nous serions très encadrés, ce qui est une bonne chose, parce que je trouve que c'est bien que nous ayons aussi les règles et que nous soyons encadrés par des gens qui connaissent parfaitement l'histoire, l'histoire de l'art, l'histoire des édifices. Avis favorable j'imagine chers collègues ? Je vous en remercie.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 326.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

XI - 2024 DAJ 3 SUBVENTION ET AVENANT N° 1 (296 750 EUROS) A LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Nazan EROL pour quelque chose qui peut apparaître un peu technique mais qui permet à notre Maison des droits et de la famille (que nous avons créée en 2015 de mémoire) de bien fonctionner.

Mme Nazan EROL : Merci Madame la Maire, chers collègues, chers élus, effectivement, cette délibération concerne une subvention et l'avenant numéro 1 de 296 750 euros concernant la convention pluriannuelle pour l'organisation des consultations gratuites d'avocats en Mairie d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse de règlement pécuniaire des avocats de Paris.

Pour rappel, sur une année, les permanences ont permis à 8 834 personnes de bénéficier de conseils juridiques gratuits d'un avocat du Barreau de Paris et plus spécifiquement, près de 57 % des usagers parisiens ont consulté dans des domaines spécialisés qui concernent un peu la vie de tous les jours, puisque 20,5 % ont posé des questions en droit du logement, 18 % en droit du travail, 18 % aussi en droit de la famille.

En ce qui concerne ces permanences du Barreau de Paris, elles ont rencontré par rapport à la Mairie du 5e, l'année dernière, un grand succès, puisque 57 permanences ont eu lieu tous les mercredis (sauf naturellement sur la période estivale au mois d'août) et 530 rendez-vous ont été honorés. Je précise qu'à la Maison des droits et de la famille, notre Mairie propose vraiment des consultations juridiques dans différents domaines, comme des questions générales. Je pense au droit du logement avec l'ADIL, le droit du travail avec les permanences « souffrance au travail », le droit de la famille avec des médiations familiales, la consultation juridique aussi de la Sorbonne, parce que nous avons tout de même une belle université dans notre arrondissement avec des étudiants en droit qui tiennent des permanences (le droit notarial et fiscaliste), les conciliateurs de justice, également les défenseurs des droits et le représentant du médiateur de la Ville de Paris. Mais je tenais aussi à préciser que nous avons également un médecin-pédiatre qui tient tous les lundis après-midi une permanence concernant le harcèlement scolaire.

Pour 2024, l'Ordre des avocats au Barreau de Paris s'engage donc à renouveler l'affectation d'avocats généralistes et spécialisés et à assurer comme habituellement 1 728 permanences gratuites d'avocats réparties sur l'ensemble des Mairies dont le 5e. Je vous propose donc de voter à l'unanimité.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Les consultations gratuites d'avocats ont été instituées par une délibération de 1977, donc cela ne date pas d'aujourd'hui. Mais en revanche, ce qui est nouveau c'est qu'au fil du temps, évidemment ces consultations ont été enrichies et quand nous avons la chance d'avoir une Maison des droits et de la famille qui est une création de la Mairie du 5e, cela permet évidemment d'avoir un accès au droit qui est beaucoup plus généralisé. Ce à quoi tu faisais allusion, c'est-à-dire la pédiatre, est tout à fait récent, puisque cela date d'octobre 2023. Ce n'est pas contradictoire avec ce qu'a dit Nazan EROL : vous avez une vingtaine de permanences thématiques et les avocats ont assuré 57 permanences dans le cadre de cette vingtaine de permanences thématiques. Et puis une avocate spécialisée dans les violences sexistes et sexuelles a pris son activité l'année dernière, donc vous voyez, il s'agit d'un dispositif qui est assez large. Avis favorable, j'imagine. Je vous en remercie et je remercie à travers vous aussi, toutes celles et tous ceux qui assurent ces permanences, l'ensemble des permanences, pour la plupart bénévolement.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAJ 3, en tant qu'il concerne le 5e.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XII - 2024 DASCO 1 COLLEGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (118 209 EUROS), SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (2 772 875 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (223 900 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Corinne GABADOU qui va nous rapporter la DASCO 1. Chère Corinne.

Mme Corinne GABADOU : Merci Madame la Maire, chers collègues. DASCO 1 concerne les collèges publics parisiens. Ce sont des dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipements (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros). Tout cela est évidemment sur l'ensemble parisien : ce n'est pas uniquement pour le 5e (cela aurait été trop bien).

En ce qui nous concerne, il s'agit du collège Henri IV, qui a obtenu 35 260 euros. Je ne vais pas détailler pour chaque fonction, pour le matériel informatique, les capteurs météo, le mobilier pour les salles de classe. Ils sont très contents de ce montant. Cependant, ils rappellent que lors du précédent Conseil d'arrondissement, ils avaient demandé 17 000 euros pour permettre aux enfants de se déplacer vers le stade Pershing, chose qu'ils n'ont pas obtenue. Ils n'ont obtenu que 6 000 euros. Cela est donc un peu dommage, parce que Madame la Maire a fait une lettre à Patrick BLOCHE en ce sens au mois de novembre. C'est l'année olympique : ce serait dommage que les enfants ne puissent pas se rendre au stade Pershing. Cela était une remarque.

Ensuite, Lavoisier a obtenu 13 610 euros, pareil, pour : photocopieur, équipements pour la physique-chimie, tables de tennis, tablettes tactiles pour les salles de classe, mobilier pour la vie scolaire et ils en sont très contents.

Ensuite, Pierre Alviset, ils ont obtenu 33 750 euros. Ils ont obtenu 11 000 euros de plus que l'an dernier. Donc, ils sont super contents. Mais, ceci étant dit, ils auraient voulu que ce soit mieux réparti, parce qu'ils ont demandé 15 000 euros pour le photocopieur et ils n'ont eu que 6 000 euros. Donc, il va falloir qu'ils fassent une cuisine interne pour pouvoir obtenir les 15 000 euros pour le photocopieur qui leur manque.

Mme Corinne GABADOU : C'est-à-dire qu'il va falloir qu'ils répartissent différemment.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord.

Mme Corinne GABADOU : Voilà : il va falloir faire une écriture comptable.

Mme Florence BERTHOUT : Cela ne fait pas allusion à la reprise de la cantine scolaire par la caisse des écoles.

Mme Corinne GABADOU : Non, rien à voir avec la caisse d'école.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Cela me rassure.

Mme Corinne GABADOU : Ensuite, le collège Raymond Queneau a obtenu 10 630 euros. Ils sont très contents. Et le collège Rognoni a obtenu 12 015 euros. L'année dernière, ils avaient obtenu plus (17 600 euros), mais ils sont contents tout de même.

Mme Corinne GABADOU : Je voulais que vous votiez favorablement pour cette délibération DASCO.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà une note d'optimisme : on n'a pas tout ce que l'on veut, mais on voit le bon côté de la vie. Merci chère Corinne pour ton enthousiasme.

Ce serait tout de même bien, c'est vrai (tu y as fait allusion), si nous pouvions remonter un peu auprès de la ville. J'étais intervenue auprès de Patrick BLOCHE. Il a fait des efforts, mais le compte n'y est pas encore pour les déplacements en car des enfants qui vont au stade Pershing. Si nous voulons promouvoir le sport, le sujet n'est pas du luxe. Je le dis juste : s'ils ne prennent pas le bus, pour y aller, c'est une heure et demie. Donc : une heure et demie aller, une heure et demie retour. Évidemment, avec les correspondances. Nous ne sommes donc pas en train de soutenir des élèves qui seraient des privilégiés, c'est simplement que les transports en commun étant ce qu'ils sont, même si cela fonctionne bien d'ailleurs, il faut faire des correspondances, ce qui est un peu long. Cela signifie que ce sont les pratiques sportives qui évidemment en prennent un coup. Nous allons tout de même tous voter, je comprends, après cette belle... Merci chère Corinne. Si j'ai bien compris, avis favorable de tout le Conseil d'arrondissement.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DASCO 1, en tant qu'il concerne le 5e.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

XIII - 2024 DJS 54 MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNEE 2024

Mme Florence BERTHOUT : Chère Violaine HACKE, DJS 54 : il s'agit de la mise en place d'un dispositif que nous aimons bien qui s'appelle Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024. Comment cela fonctionne-t-il ? Qui y a droit ? Combien avons-nous attribué, sous ta présidence, de bourses l'année dernière ? Tu nous dis, rapidement, tout cela.

Mme Violaine HACKE : Merci Madame la Maire. Pour rappel, il s'agit d'un dispositif de 200 euros d'aides financières pour des jeunes parisiens de 16 à 30 ans qui ne partent jamais ou quasiment jamais en vacances et donc avec un dossier sérieux qui mélange du culturel ou tout du moins avec un but précis sur le lieu de vacances. Nous avons 30, cette année, chèques de 200 euros pour 2024. L'année dernière, nous avons eu tout de même 101 demandes pour 33 aides et nous en avons délivrées 25. Donc évidemment : avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT : Sur le nombre de bourses, il en reste. Nous ne les avons pas toutes attribuées.

Mme Violaine HACKE : Non : il nous en reste huit.

Mme Florence BERTHOUT : Il en reste huit. Nous avons fait beaucoup, beaucoup de publicité, puisqu'il nous avait été fait le reproche de ne pas forcément faire toute la publicité que méritait ce dispositif.

Mme Violaine HACKE : +260 % de demandes en un an.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà. Donc là, nous avons eu beaucoup, beaucoup de dossiers, mais, si j'ai bien compris, d'inégal intérêt, nous allons le dire comme cela. Avis favorable donc. Et j'espère que les huit bourses qui restent à attribuer sur le quota 2023, pourront être attribuées. Il faut que nous nous assurions que cela va être bon. Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine. Je vous en remercie.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DJS 54, en tant qu'il concerne le 5e.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XIV - 2024 DJS 55 MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF QUARTIERS LIBRES POUR L'ANNEE 2024

Mme Florence BERTHOUT : Violaine HACKE va nous rapporter un dispositif un peu novateur me semble-t-il : il s'agit de la mise en œuvre du dispositif quartiers libres pour l'année 2024 qui je trouve va dans le bon sens. De quoi s'agit-il, chère Violaine ?

Mme Violaine HACKE : Merci Madame la Maire. Il s'agit d'un dispositif qui existe depuis 2015 mais qui pour la première fois, en 2024, permettra une délégation aux Mairies d'arrondissement. Donc, nous aurons une commission qui sera composée de représentants de notre arrondissement, élus et membres des services de la délégation générale de la jeunesse et des sports, la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, responsables d'associations, Centre Paris Anim, etc. Et ils ont donc augmenté l'enveloppe qui passe de 50 à 80 000 par an. Pour ce qui nous concerne, ce sera sept aides de 3 500 euros en tout, soit une aide de 500 euros et le but est d'attribuer des aides à des jeunes de 16 à 30 ans, afin de leur permettre de pouvoir créer une association (tous les frais qui sont liés à la création d'une association) et participer aux frais d'organisation d'une action ou d'un événement. Il faut que ces jeunes parisiens de 16 à 30 ans soient *a minima* trois dans l'équipe.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'un beau projet. Encore, il va falloir informer les jeunes et peut-être, si je puis me permettre, un peu les former sur : comment faire une association également ? Sinon, ce sera systématiquement les associations les plus constituées – et tant mieux, nous en connaissons – qui vont pouvoir en bénéficier. Mais je pense que c'est jolie idée. Avis favorable ? Merci beaucoup.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DJS 54, en tant qu'il concerne le 5e.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XV - 2024 DLH 27 LOCATION DE L'IMMEUBLE 76, RUE MONGE (5e) A PARIS HABITAT OPH – BAIL EMPHYTEOTIQUE

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Anne BIRABEN qui va nous rapporter la DLH 27.

Mme Anne BIRABEN : Merci Madame la Maire. Il s'agit de la location de l'immeuble 76 rue Monge à Paris Habitat. Faisant exercice de son droit de préemption, la Ville de Paris a notifié sa décision d'acquérir pour un montant de 6 550 000 euros l'immeuble 76 rue Monge en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. L'immeuble est élevé sur un niveau de sous-sols de six étages et comporte 12 logements dans les étages, (d'une superficie habitable d'environ 570 m²) et de commerces en rez-de-chaussée (pour 108 m²). Le bail emphytéotique serait assorti des conditions essentielles suivantes (et d'une durée de 65 ans) : cet immeuble serait donc sous loyer capitalisé pour 4 394 000 euros. Il est payable très rapidement puisque : 10 000 euros dans le délai de deux jours ouvrés à compter de la signature de l'acte, puis le reliquat trois mois après la décision d'agrément prévue par les articles R331 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. À l'expiration du bail, l'immeuble devra être rendu à la Ville de Paris en parfait état d'entretien et de réparation de toute nature.

Cet immeuble ainsi est à la fois une préemption, donc c'est quelque chose que nous ne souhaitons pas, et puis c'est également des loyers capitalisés qui grèvent le budget des bailleurs sociaux et donc, il s'agit d'une politique que nous ne suivons pas et je vous invite alors, pour une opération à près de 11 millions d'euros pour 12 logements sociaux, à voter contre. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci.

Mme Marine ROSSET : Rapidement, parce que nous connaissons déjà les arguments des uns et des autres. Nous voterons pour, parce que nous pensons que c'est la seule façon de faire des logements sociaux et d'augmenter notre part dans le 5e arrondissement, d'utiliser ce système de préemption des immeubles et simplement souligner que la dernière fois, vous aviez voté pour une préemption, donc je m'interrogeais sur la cohérence : à quel moment est-ce que vous votez pour les préemptions pour des logements sociaux ? À quels moments vous votez contre ? Et puis je voudrais reprendre la parole pour la DLH 62 par la suite, puisque cette préemption est très particulière, par ailleurs.

Mme Florence BERTHOUT : Anne ?

Mme Anne BIRABEN : Très rapidement. Effectivement, la dernière fois, j'avais voté pour, parce que je trouvais qu'il était équilibré. Il y a une perte de 5 000 personnes. Vous savez que Paris perd des habitants : dans le 5e, c'est 5 000 personnes en moins ces dernières années parce qu'elles ne peuvent pas se loger et donc parfois, il faut laisser aussi la possibilité à des gens de se loger dans les loyers libres. Il n'y a pas que les loyers des logements sociaux. Pourquoi ? Parce qu'il existe peu de places, voire quasiment jamais de la place, pour les logements intermédiaires qui pourraient profiter à une frange importante de la population, de gens qui travaillent et qui peuvent payer des loyers intermédiaires. Mais il n'existe pas de logements intermédiaires dans le 5e : à chaque fois, des logements très sociaux ou pratiquement très sociaux. Et donc, voilà : c'est une politique que nous ne suivons pas. En revanche, la dernière fois, le programme était équilibré : des logements pouvaient s'adresser à toutes les catégories de personnes. J'avais trouvé cela positif.

Mme Florence BERTHOUT : Cher Pierre. Et puis après, je dirai un mot.

M. Pierre CASANOVA : J'ajoute en effet que nous pouvons tout à fait probablement avoir une démarche au cas par cas sur la question de préemption, parce que bien évidemment dans la préemption, il y a l'utilisation de l'argent du contribuable parisien : tout le monde sera favorable à une préemption qui est une bonne affaire, parce qu'il s'agit d'acheter un bel appartement à un prix très bas, mais il est permis pour exactement les mêmes raisons (donc il n'existe aucune contradiction et une cohérence parfaite) s'il existe une préemption d'un appartement que l'on trouve moins bien à un prix exagéré de dire : « ce n'est pas un bon usage. ». Il s'agit de 100 m² ici : pour le même prix, cela en ferait 300 dans le 19e. Il est peut-être plus avantageux pour l'habitant de Paris de réfléchir au bon usage.

Puis, je voudrais juste dire une deuxième chose : c'est que la question du logement parisien, nous la connaissons tous. Ce n'est pas du tout exclusif de Paris : c'est le cas de toutes les villes internationales qui sont aussi l'objet d'une pression à la hausse sur le foncier, parce qu'il existe une demande de riches Italiens, Brésiliens, Allemands, Belges, tout ce que vous voudrez. Des gens qui ont de l'argent à dépenser et qui ont envie d'acheter des pied-à-terre ou des grands appartements vides. Les Suisses connaissant cela tous les jours : ils ont une législation qui est très claire. Ils font la distinction entre les lits froids et les lits chauds. Les lits froids, ce sont tous ces appartements à Paris qui sont détenus par des gens qui ne sont pas de Paris. Des gens tout à fait respectables : il ne s'agit pas du tout bien sûr, de jeter l'anathème d'une quelconque façon. Mais la vraie question que doivent affronter – et c'est une vieille revendication du centre – tous les élus parisiens, c'est enfin de se demander si, comme les Danois (il n'y a pas que les Suisses), il ne faut pas préserver pour les natifs de Paris, des parties de la Ville qui sont donc réservés aux lits chauds. C'est très très bien d'avoir des touristes. C'est très bien d'avoir, sur l'Île de la Cité, si je prends un exemple, des immeubles entiers détenus par des étrangers qui viennent une fois par an pendant trois jours. Non, mais c'est de l'humour, ce n'est pas grave. Je ne dis pas qu'il faut interdire la détention de biens immobiliers par un étranger non-résident, mais il faut se poser la question de savoir s'il ne faut pas des quotas, de dire que dans chaque arrondissement, il faudrait qu'il existe une priorité aux habitants d'arrondissement ou leurs descendants, ou leurs parents et que nous laissions une autre partie. Et cela n'est pas que la question, vous comprenez, des loyers modérés, ou des revenus ou du pouvoir d'achat. Donc cela est important et il faudra se poser cette question un jour ou l'autre et cela vaut d'ailleurs aussi – je l'ai plusieurs fois dit – pour les HLM et tous les loyers les plus faibles, parce que je ne vois pas pourquoi il n'existerait pas une priorité pour les habitants du 5e arrondissement et leurs enfants quand un logement social se libère, d'être prioritaires là-dessus. En tout cas, consulter démocratiquement, parce que c'est bien de jouer les progressistes et les républicains, mais le jour où une vraie votation sera faite là-dessus, je vous garantis que les habitants du 5e, ils se battront pour voter pour, parce que c'est une évidence.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je dois dire que sur le logement social, je rappelle que 10 % des attributions le sont par le Maire d'arrondissement et que j'ai assumé depuis le début, cher Pierre, qui est une manière de répondre mais sur un petit bout du sujet, que les attributions se feront exclusivement à des gens qui habitent l'arrondissement.

M. Pierre CASANOVA : Absolument.

Mme Florence BERTHOUT : Qui habitent l'arrondissement et de manière un peu périphérique, à des gens qui peuvent y travailler. Je veux dire : le commerçant qui travaille depuis 15 ans, 20 ans dans le 5e et qui veut un logement social, cela me paraît devoir être encouragé. Cela a été acté ; nous avons eu de longs débats dans ce Conseil d'arrondissement. J'avais été très transparente là-dessus. Je me souviens, parce que Monsieur AUDOUIN m'avait un peu attaquée sur le sujet à l'époque. Je dis cela en toute... Voilà. Et j'assume totalement les propositions. Un amendement a d'ailleurs été introduit, que j'avais accepté, c'est-à-dire de contrebalancer cela par le fait qu'il existerait toujours à la Commission logements, cinq dossiers proposés pour un logement, ce qui évite *a priori* tout de même, tout clientélisme. Quand vous proposez cinq candidats sur un logement, mais qu'en revanche, il s'agissait de personnes, oui, qui habitaient l'arrondissement, cela me paraît être sain.

Je ne voterai pas cette délibération, parce que d'abord, il existe un problème de coûts : je veux dire, nous sommes à pratiquement 10 000 euros le m² hors travaux. C'est tout de même cher. Je le redis : je ne comprends pas la logique, c'est *nec varietur*, d'avoir des logements qui sont occupés où, à l'arrivée d'ailleurs, les locataires peuvent avoir, quand il s'agit de logements occupés, des loyers qui vont être inférieurs à ceux qu'ils paient aujourd'hui. Donc, où est l'équité ? Franchement, je ne suis pas pour que les loyers soient augmentés, mais le paradoxe, c'est que... Voilà. Donc, évidemment, au bout d'un moment, ils risquent d'avoir un surloyer parce qu'évidemment, c'est tout beau. Ils vont dire : « c'est formidable, j'ai un loyer qui est moins important que celui que je payais auprès de mon propriétaire privé ». Hé oui ! Mais attendez : c'est « l'effet kiss cool ». Après, ce n'est plus du tout comme cela que cela se passe. Je l'ai vu. Je vois, chère Marine ROSSET, que vous hochez de la tête : moi, je l'ai vu de nombreuses fois dans le 5e arrondissement et après, évidemment, nous venons voir la Maire, nous intervenons auprès du bailleur social. C'est trop tard. Cela est la deuxième raison. Donc, un : le coût qui m'apparaît très cher. Le fait que, pardonnez-moi, mais, peut-être que dans 20 ans, cela fera du logement social. Aujourd'hui, c'est du logement qui est occupé.

Et, troisième chose, c'est que – sauf exception, et d'ailleurs, c'était l'exception dans la délibération que nous avons votée – en plus, il n'existe pas de logements intermédiaires et la catégorie la moins sociale du social, c'est nient. Donc nous sommes en majeure partie à chaque fois sur du PLAI et nous n'avons pratiquement pas de PLS. Encore une fois la mixité, c'est tout. Oui, il faut du PLAI, bien sûr qu'il faut du PLAI et il faut du PLU pourquoi pas en majorité ? Moi, je n'ai rien contre. Mais là, voilà. Et cela est du vécu : toutes les attributions, toute la répartition aujourd'hui, se fait comme cela. Donc, cela est tout de même extrêmement malsain. Voilà. Ce n'est pas sain et ce n'est pas la mixité, mais nous ne serons jamais d'accord.

Et puis, accessoirement, je sais que la majorité de Madame HIDALGO ne veut pas l'entendre, mais cela a été prouvé, reprouvé, re-reprouvé : lorsque vous achetez pour des dizaines et des dizaines et des dizaines de millions d'euros (je dois vous avouer très franchement, que je n'ai plus en tête les centaines de millions d'euros qui ont été dépensés depuis uniquement le début de cette mandature) pour faire de la préemption, mais évidemment il y a beaucoup moins d'argent. C'est d'ailleurs ce que disent les cadres, mais évidemment, ils vous disent cela entre deux portes, parce qu'ils ne veulent pas se faire taper sur les doigts. Évidemment que cela éponge la trésorerie des bailleurs sociaux. Donc cela éponge la trésorerie et moi, je vais vous dire : nous attendons depuis huit ans très exactement que l'on puisse restaurer tout le bloc Geoffroy Saint-Hilaire, Censier, Santeuil. Nous attendons toujours. Et ce n'est pas lié uniquement au vote qui n'avancerait pas, etc. Il existe deux difficultés à l'arrêt : cela est tout à fait vrai. Mais il existait aussi un problème de mobilisation des moyens. Donc aujourd'hui, nous avons aussi un problème d'assèchement, relatif certes, de la trésorerie. À chaque fois, la même histoire m'est racontée : « ah oui, quand on fait cela, on a des subventions de l'État ». Oui, nous avons peut-être des subventions de l'État, certes, mais cela n'empêche que la trésorerie a été asséchée, parce qu'évidemment, nous n'achetons pas ces immeubles occupés, nous les achetons avec de l'argent et l'argent vient des sous des bailleurs sociaux. Donc, quand une partie est mobilisée pour acheter et pour préempter, c'est un petit peu difficile. Mais enfin, nous ne serons jamais d'accord sur ce sujet-là, ce qui ne veut pas dire que, de temps en temps, la préemption ne va pas dans le bon sens. Oui Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Merci Madame la Maire. Écoutez, quand il m'est dit que créer du logement social contribue à faire fuir les habitants et à dépeupler Paris, je pense que nous sommes sur un niveau de sophisme.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est jamais ce que j'ai dit.

M. Laurent AUDOUIN : Non, pas vous, pas vous. Mais votre voisine, oui. C'est quand même sur un niveau de sophisme qui est assez exceptionnel. Écoutez, je suis fier, pour ma part, que Paris choisisse, ait choisi depuis de longues années de faire l'effort et de respecter la loi, tout simplement, de se mettre en conformité pour que l'ensemble de Paris ait bien le pourcentage de logements sociaux et – nous sommes au-delà aujourd'hui – même fasse l'effort redoublé pour que cette mixité justement (cette mixité réelle, cette mixité pratique) ait cours sur tous les arrondissements et pas simplement en laissant, en cantonnant les logements sociaux dans le 13e, le 19e et en laissant dans le 5e uniquement se loger les CSP+ qui gagnent des milliers d'euros par mois. Il faut rééquilibrer : rééquilibrer, cela demande de faire l'effort effectivement, dans un quartier comme le nôtre (un quartier en moyenne assez aisé). Il est important d'avoir une mixité réelle, et pour cela, donc, faire effectivement en majorité (pas que, effectivement, là je peux être d'accord avec vous, pas seulement du PLAI), mais en tout état de cause une claire majorité de PLAI à destination de publics qui n'auraient aucun – strictement aucun – moyen de se loger à proximité par exemple de là où ils travaillent dans notre quartier.

Et pour le coup, si vous voulez vraiment agir pour que Paris ne perde pas d'habitants, il faut arrêter de convertir des logements en bureaux et surtout il faut arrêter de céder à la location touristique, chose sur laquelle la Mairie de Paris est extrêmement offensive face à un Gouvernement qui, lui, a le plus grand mal à bouger et qui semble continuer à croire que privilégier le tourisme haut de gamme est ce qui fait la richesse de la France, alors que ce qui fait la richesse de la France est d'avoir des travailleurs et travailleuses qui vivent à proximité de leur emploi et une réelle mixité.

Mme Florence BERTHOUT : Bon.

M. Laurent AUDOUIN : Oui. Si, c'est important.

Mme Florence BERTHOUT : Nous savons que nous ne serons pas tout à fait d'accord.

M. Laurent AUDOUIN : Et c'est faire la chasse aux logements vides. Et cela serait concret.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord.

M. Laurent AUDOUIN : Et ce sont vos amis politiques, Madame BERTHOUT, Monsieur CASANOVA, qui bloquent aujourd'hui au Gouvernement, qui bloquent littéralement les avancées en ce sens-là. Donc, peut-être qu'en s'attaquant aux vrais problèmes, nous aurons de vrais résultats.

Mme Corinne GABADOU : Et avoir des auxiliaires de puériculture dans les crèches permettrait d'avoir des enfants, aussi.

Mme Florence BERTHOUT : Attendez. Nazan EROL, allons-y. Puis après, nous allons peut-être passer au vote.

Mme Nazan EROL : Je tenais quand même à vous dire qu'il n'y a pas que ces CSP+ dans Paris. Mais je voulais rebondir sur ce que Monsieur CASANOVA a dit : c'est une réalité. Effectivement, peut-être ces CSP+ qui cherchent à avoir un logement se retrouvent souvent en dernière ligne de mire, dans l'incapacité d'acheter un appartement parce que vous avez effectivement des étrangers qui souhaitent et qui ont largement les moyens, voire même plus et qui surenchérisent. Donc je pense que Monsieur CASANOVA a fortement raison : il faudrait qu'un jour nous en arrivions à privilégier d'abord effectivement des personnes qui travaillent pour avoir, parce que nous nous retrouvons effectivement avec successivement, pratiquement sur des dossiers, avec des personnes qui vont prendre des crédits, parce que ne pensez pas que les CSP+ ont les moyens, et puis vous allez avoir une personne qui vient de l'étranger et qui va aligner 700 000, 800 000 euros sans aucun problème.

Mme Marine ROSSET : Cela a été proposé par l'Adjoint au logement, Jacques BAUDRIER, qui a écrit au Ministre du logement pour demander justement à ce que soient taxés ces pied-à-terre de touristes.

Mme Nazan EROL : Mais non, pas taxés. Non, non.

Mme Marine ROSSET : Commençons par taxer et très bien si nous allons jusqu'à la préemption. J'en suis d'accord. C'est le Président du DAL qui est d'accord et qui le propose aussi.

Mme Nazan EROL : Je suis simplement en train de vous dire qu'au niveau des achats, il faudrait effectivement favoriser les personnes et pas que nous ayons des dossiers où sur un bien qui est estimé peut-être à 700 000 euros, ils viennent déposer directement 800 000 euros et nous nous retrouvons effectivement sur des logements qui ne sont pas utilisés à l'année.

Concernant les locations de bureaux, je tenais quand même à vous dire que nous sommes dans une période de télétravail, donc, de moins en moins de personnes sont en train d'essayer de chercher des bureaux dans Paris. Il faut tout de même se rendre compte d'une réalité.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons passer au vote. Mais enfin, nous pouvons toujours taxer. Vous savez, les personnes qui achètent des logements, il suffit de regarder les annonces dans certains hebdomadaires avec des choses qui sont supérieures à 20 000 euros le mètre carré, quand ce n'est pas 25 ou 30. Vous pouvez toujours leur mettre une taxe dessus, pardonnez-moi, mais ils s'en fichent totalement. À ce niveau-là, franchement.

Mme Nazan EROL : Le seul moment où cela a été possible, cher Monsieur AUDOUIN, c'était pendant la période du Covid. Ils avaient une incapacité de venir en France.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons passer peut-être au vote. Nous allons passer au vote. Avis favorable ? Madame LEMARDELEY. Je voulais m'assurer de votre vote, parce qu'après... Avis défavorable ? Abstention ? Une abstention.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5^e arrondissement donne un avis défavorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DLH 27.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 3 (MMES LEMARDELEY, ROSSET ET M. AUDOUIN)

Contre : 9

Abstention : 2 dont 1 pouvoir (MME HOOGSTOËL)

N.P.P.V : 0

XVI - 2024 DLH 62 LOCATION DE L'IMMEUBLE 3-5 RUE VALETTE (5e) A LA RIVP-BAIL EMPHYTEOTIQUE

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur CIVEL arrive à point nommé pour rapporter les deux vœux. Nous prenons la DLH.

Mme Anne BIRABEN : Une nouvelle DLH est en débat : cela concerne la location de l'immeuble 3-5 rue Valette. Il s'agit de la même chose, c'est-à-dire que c'est la préemption de la Ville de Paris et sa décision d'acquérir pour un montant de 8 160 000 euros (auxquels s'ajoute une Commission d'un montant de 540 000 euros) l'immeuble 3-5 rue Valette en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. Cet ensemble immobilier à usage mixte est élevé sur un terrain de 435 m² composé d'un bâtiment sur rue avec six étages au-dessus d'un sous-sol et de deux bâtiments sur cours, l'un d'un étage et l'autre de quatre étages. Il comprend deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements. Sa surface est d'environ 946 m² et la parcelle est quasiment totalement construite à l'exception d'une toute petite cour centrale qui est pavée. L'ensemble des bâtiments est en mauvais état et certaines parties sont même étayées en particulier du côté de la cour. L'immeuble compterait, sur les 32, une douzaine de logements vacants. De la même façon, le bail durerait 65 ans pour un loyer capitalisé qui pèse sur le bailleur social (tandis que l'achat pèse sur les finances de la ville et donc des habitants). Le loyer capitalisé sera fixé à 2 575 000 euros et sera payable très rapidement, immédiatement : 10 000 euros dans un délai de deux jours ouvrés, etc., à compter de la signature de l'acte, puis le reliquat trois mois après la décision d'agrément prévu par les articles du Code de la construction et de l'habitation. Nous sommes dans le même cas de figure. Cette fois-ci, je n'ai pas fait le total du coût, en sachant que ce sont des immeubles en mauvais état avec certainement des travaux probablement lourds de consolidation. Pour les mêmes raisons qu'exposées tout à l'heure, je ne vois pas pourquoi la Ville préempte.

Et je voudrais aussi dire tout de même que les loyers capitalisés qui pèsent sur les bailleurs sociaux sont autant d'argent en moins, autant de liquidités en moins pour l'entretien de tous les logements sociaux et c'est là qu'il existe une difficulté. Toute le monde connaît des ascenseurs qui restent en panne pendant quatre mois, cinq mois. Quand nous habitons au 10^{ème} étage, ce n'est pas facile. Voilà : ce sont aussi les loyers capitalisés qui occasionnent ce genre de très mauvaises façons d'habiter et les bailleurs sont souvent à court de financement pour pouvoir mener à bien et entretenir très correctement leurs immeubles. Vous savez que parfois ont lieu des accidents : quelques mois plutôt, un balcon a cédé dans un immeuble du 13^e arrondissement, etc. Donc, le logement social, c'est bien, mais l'entretien, c'est tout aussi bien, parce que la qualité de vie et habiter dans un immeuble et dans des logements de qualité, est aussi essentiel. Il n'y a pas que le loyer qui compte : je pense que c'est un ensemble de choses. Je vous remercie donc de bien vouloir voter contre ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Vous voulez réintervenir ? Je vous en prie.

Mme Marine ROSSET : Excusez-moi, parce que, là, c'est pour moi un cas particulier et en dehors de ce que vous nous avez exposé sur la préemption et vos arguments. Nous sommes vraiment là sur un immeuble qui menace de s'effondrer et pour la petite histoire, c'est le restaurateur Josselin MARIE qui m'avait appelée, qui m'en avait parlé. J'ai fait la démarche d'écrire à la ville qui s'est penchée sur cette immeuble-là. Et nous aboutissons deux ans après, à cette délibération.

Donc, premièrement : l'état de l'immeuble. Je ne vois là aucun privé qui rachète et qui rénove. Si nous en arrivons là, c'est que pour le moment, sur le marché, nous n'avons trouvé personne et que les co-propriétaires n'en sont pas capables. Premièrement.

Deuxièmement : ce sont des logements vacants. Donc, les arguments que vous aviez donnés sur le surloyer, etc., là, ne sont plus valables. Cela tombe. Il s'agit de celui qui est à l'angle de la rue Laplace, vous voyez, à côté de Chez Josy. Vraiment, même si j'étais à votre place, là je voterais tout de même pour. Excusez-moi, parce que vos arguments, là, ne tiennent pas sur ce cas précisément.

Mme Florence BERTHOUT : Alors – pardon chère Anne – là je dois dire que... Vous voyez, c'est cela aussi une majorité qui est plurielle, et c'est bien : chacun... Je dois dire ; je dois porter témoignage comme Maire – une fois n'est pas coutume sur cette question-là – mais qu'effectivement, il s'agit d'un immeuble qui menace ruine. Je ne cesse d'alerter d'ailleurs la Direction de l'urbanisme. Et c'est vrai que pour le moment, personne ne préempte parce que la réalité est qu'il va y avoir – nous le savons – des millions d'euros de travaux, je pense, parce que s'il s'agit de la même situation que l'immeuble de la RIVP de mémoire, où il avait fallu étayer, cela a duré quatre ans... À titre personnel, je voterai cette délibération, parce que nous sommes dans un cas tout à fait particulier, vous voyez. Anne BIRABEN nous expliquait à juste titre pourquoi au cas par cas, la dernière fois, elle avait proposé de voter. Sur cette délibération, je la voterai parce que nous ne trouvons absolument aucun repreneur et il n'y a pas d'occupants. Dès lors qu'il n'y a pas d'occupants et que cela menace ruine... Mais enfin : liberté de vote.

C'est celle qui est à l'angle. Tu vois ?

Mme Anne BIRABEN : Il n'y a vraiment aucun occupant ? Parce que moi j'ai simplement une douzaine de logements vacants sur 32. Donc, il y a des habitants.

Mme Florence BERTHOUT : Il y en a au dernier étage. Si, il y a des occupants tout de même, si, si : au dernier étage.

Mme Anne BIRABEN : Sur rue, je pense qu'il y a des habitants.

Mme Florence BERTHOUT : Il y en a ; il y en a. Il y en a au dernier étage ; tu as tout à fait raison. Mais là, nous allons avoir un problème. Si, si, il y en a, tout à fait. Il y en a au dernier. Ils vont être obligés de le faire : ils ne peuvent pas ne pas le faire puisque de toute façon, cela menace ruine. Cela menace totalement ruine. Cela menace ruine et en plus, il existe des problèmes d'infiltration, etc. Un amoncellement de problèmes fait que non seulement cela menace ruine, rez-de-chaussée, mais en plus il existe des problèmes d'infiltration, etc., qui d'ailleurs rétroagissent sur l'immeuble d'à-côté qui est rue Laplace. Mais tu as tout à fait raison : des occupants se trouvent sur les derniers étages.

Donc, abstention ? Votes pour ? Merci. Donc : vote pour.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DLH 62.

Votants : 14

Pour : 9 (MMES LEMARDELEY, ROSSET, HACKE, BERTHOUT, HOOGSTOEL ET MM. ISARE, CIVEL, AUDOUIN, CASANOVA)

Contre : 0

Abstentions : 5 (MMES EROL, GABADOU, BIRABEN ET MM. BARRAT, BOUCHET)

N.P.P.V : 0

XVII - VŒU RELATIF AU DIAGNOSTIC INSPECTION DES CARRIERES TRAVAUX ESPCI

Mme Florence BERTHOUT : Je dois, comme je vous l'avais dit, absolument vous quitter. J'ai demandé à notre collègue Pierre CASANOVA de bien vouloir présider la fin de la séance, cher Pierre et je t'en remercie, sachant que les deux premiers vœux concernent une demande que je souhaite que nous fassions en toute urgence pour qu'une inspection générale des carrières soit faite dans le secteur, tout autour des travaux de l'ESPCI. Nous avons déjà fait des réunions. Je vais laisser Monsieur le Premier Adjoint le défendre, mais je vous fais part à travers ce vœu de l'immense inquiétude qui est partagée par tout le quartier. Il est possible d'être pour, contre, un certain nombre de travaux, mais là, l'effondrement du sous-sol à l'angle de la rue Vauquelin et de la rue Claude Bernard semble devoir être pris très au sérieux. Il n'est pas possible de continuer à dire que ce sont les cataphiles qui sont responsables de l'affaissement. Je pense que cela n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux. Et, je voudrais être sûre que les gros travaux qui ont eu lieu dans le quartier et qui continuent... Alors, il y a évidemment ceux qui ont été très lourds pendant plusieurs années de l'ESPCI, mais se surajoute Claude Bernard, se surajoute également l'Agro-Paris Tech, qui nécessitent des passages de camions. Ils ne vont pas forcément rue Vauquelin, mais tout cela fait qu'il existe beaucoup de trafic. Il faut donc que nous soyons très sérieux. Je pense qu'il n'est pas possible de poursuivre des travaux sans avoir une inspection générale de tout le secteur. Monsieur le Premier adjoint va donc revenir dessus. Mais j'ai été alertée encore aujourd'hui par la rue Arbalète, parce que nous avons des travaux qui continuent, de plus, à titre privé. Donc, cela me paraît normal, responsable, de faire une petite pause et d'aller inspecter tout l'état des sous-sols. Il n'y en a pas pour des mois. Je vous souhaite une bonne fin de Conseil. Je vous remercie, Pierre et Édouard.

M. Pierre CASANOVA : Monsieur le Premier Adjoint, voulez-vous nous dire un mot sur le vœu diagnostic inspection des carrières ?

M. Édouard CIVEL : Tout à fait. Merci cher Pierre. Un certain nombre de travaux ont été engagés, notamment dans la rue Claude Bernard, pour procéder à des plantations d'arbres, et qui ont révélé des vides en réalité sous la chaussée et quasiment sous les immeubles qui sont à l'intersection entre la rue Claude Bernard et la rue Vauquelin.

Une première explication nous a été fournie par l'inspection générale des carrières relative au fait qu'il s'agissait de galeries creusées par les cataphiles entre différentes galeries, pour rejoindre des galeries, qui avaient permis à une dépressurisation de remonter et qui fragilisait l'ensemble. Étant donné que sur ce secteur, ces fragilités-là existent et que nous savons que le parcours... Alors, la première hypothèse est celle selon laquelle des cataphiles auraient creusé des galeries. Il existe d'autres hypothèses. Je vous donne l'explication que m'a fournie l'inspection générale des carrières. Ensuite, sur le terrain, ce n'est pas ce qu'ils ont dit aux commerçants. Mais bon. En tout cas, il existe un vrai problème. Et pour avoir suivi un certain nombre de sujets liés aux cataphiles au cours des deux dernières années, nous avons eu un gros sujet notamment rue Lemon, puisqu'ils n'arrêtaient pas de sortir par les plaques d'égouts (nous savons que c'est dans les itinéraires qui sont intéressants pour les cataphiles). Petit retour d'expérience : il y a 10 ans quand j'étais étudiant à l'ESPCI, dans la couronne qui va justement être refaite, nous avons une entrée pour les catacombes. J'étais un gros froussard, donc je ne suis pas allé dedans. Mais nous avons bien une entrée, en face de l'appareil RMN ; je vois très bien où c'était. Et donc nous avons manifestement des entrées pour les cataphiles et une question peut alors se poser entre cet angle Vauquelin-Claude Bernard et cet angle Lemon où nous avons une sortie de cataphiles très intense notamment pendant la période Covid. Nous savons qu'il existe manifestement de l'activité forte des cataphiles.

Et donc, l'idée de ce vœu est d'essayer de demander à ce que nous ayons un diagnostic, parce que nous allons nous engager dans de nouveaux travaux assez lourds de réfection de la couronne du bâtiment ESPCI. L'inspection générale des carrières peut passer en sous-sol et ils peuvent parfaitement faire des tournées. Il nous semble prudent d'essayer de vérifier et notamment qu'ils puissent regarder si le sous-sol est en bon état, afin d'éviter d'avoir des ouvertures qui nous créeraient des travaux encore plus longs et que nous puissions un petit peu anticiper tout cela. Donc, voilà l'objet de ce vœu en quelques mots.

M. Pierre CASANOVA : Merci. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voudrais apporter quelques précisions par rapport à ce vœu qui me surprend, parce que lors de la réunion (vous n'étiez pas là, Monsieur le premier adjoint, mais Madame la Maire était présente), nous avons déjà prévu d'interroger les carrières parisiennes et de faire une réunion. Donc, je pense que ce vœu est parfaitement inutile et même un peu provocateur, puisqu'il affirme des choses qui sont des approximations. Par exemple, le vœu crée une relation entre l'incident survenu à l'angle de Claude Bernard et de la rue Vauquelin. Il crée une relation entre cet incident et les travaux de la rue Claude Bernard : c'est faux. D'abord, la fragilité a été découverte, non pas à l'occasion des travaux, mais à la faveur d'une inspection de routine qui n'avait aucun lien avec le chantier. Cela m'a été dit par le Service des Carrières.

Ensuite, ce n'est pas un affaissement de chaussée : ce n'est absolument pas lié au trafic routier, ni à une éventuelle insuffisance de portance de la structure de la chaussée, mais bien au passage de cataphiles. Vous l'avez dit vous-même ; vous l'avez remarqué vous-même. Effectivement, des cavités souterraines se trouvent dans tout le 5e arrondissement, mais également dans une grande partie de Paris. C'est vrai. Mais la fragilité n'est pas préoccupante ; elle est relative. Et il est évoqué dans le vœu des fissures constatées, mais par qui ? Où ? Quand ? Comment ? Les fissures, c'est le propre des bâtiments anciens. Donc, c'est là que je dis qu'il existe des approximations qui sont un petit peu gênantes. Aucun signalement sur ces fissures n'a été fait auprès du Service des Carrières.

Permettez-moi de terminer, Madame GABADOU, s'il vous plaît. Enfin, vous faites le lien entre la circulation de camions et le danger. Et cela m'a été dit aussi : les structures de chaussée à Paris sont dimensionnées pour supporter le passage de camions avec une couche de 20 centimètres de béton. Donc, l'augmentation du trafic routier dans ces rues n'aura pas pour conséquence de déstabiliser les sous-sols. J'ajoute que les structures de la chaussée et le bâti sont séparés, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de liens entre les deux et les chantiers et la circulation n'ont aucune incidence sur les surfaces voisines.

Alors, je trouve que ce vœu n'est pas raisonnable, puisque la proposition a déjà été faite à la réunion et je la redis. C'est pour cela que je pense que ce vœu est totalement inutile. Un compte rendu sera fait et nous verrons que cela a été annoncé à la réunion publique. Ce qui a été annoncé à la réunion publique est que l'IGC (Inspection générale des carrières) analyse la situation sur le secteur des rues Rataud, Brossolette, Vauquelin et engage des études si nécessaires.

Deuxièmement : que l'IGC rende compte de ces éléments lors d'une réunion publique. Cela a déjà été dit à la réunion précédente. Et afin de rassurer et de faire preuve de pédagogie pour tout le monde, pour vous, pour moi, pour les riverains, je pense que cette réunion publique sera tout à fait bienvenue, mais elle a déjà été prévue. Elle est déjà prévue. Donc, je ne comprends pas pourquoi la peur de tout le monde est agitée – légitime : je comprends très bien que les riverains s'inquiètent – mais je trouve un peu irresponsable de jouer sur les peurs des gens alors qu'en fait la Ville fait beaucoup d'études. Nous avons beaucoup préparé cette réunion – la première – avec Madame la Maire. Le secrétaire général est venu lui présenter les projets. Donc, je trouve qu'il s'agit d'une stratégie d'obstruction et je demande à ne pas voter ce vœu. Moi-même, je ne dois pas prendre part au vœu puisqu'il a une incidence sur l'ESPCI, donc, je ne pourrai pas voter.

M. Pierre CASANOVA : Merci. Monsieur le Premier Adjoint, est-ce que vous voulez ajouter un mot ? Après, nous passons au vote.

M. Édouard CIVEL : J'ai juste une incompréhension, parce que vous me dites d'un côté, que le vœu que nous vous présentons n'est pas raisonnable et d'un autre côté, vous dites qu'il est satisfait.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui.

M. Édouard CIVEL : Ce qui n'est pas la même chose.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Si.

M. Édouard CIVEL : Soit il est déraisonnable et à ce moment-là, il ne faut pas le satisfaire et vous ne devriez pas aller dans le sens de l'inspection. Donc, il est raisonnable et satisfait.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est la démarche de faire un vœu qui n'est pas raisonnable. Voilà ce que je dis : la démarche de faire un vœu, alors que nous avons déjà promis tout cela. Si vous voulez que je le redise pour que ce soit au PV, je le redis, mais c'est la démarche de faire un vœu que je trouve déraisonnable et agitant un peu les peurs des riverains.

M. Pierre CASANOVA : Si je comprends bien, cette inspection est déjà prévue ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui

M. Pierre CASANOVA : Et la restitution ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui

M. Pierre CASANOVA : Entendu. Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Quand vous dites : « qu'est-ce qui prouve ? ». Et si c'est moi qui le dis, Adjointe à la Maire de Paris ? Je trouve cela un peu insultant.

Mme Corinne GABADOU : Non, non, Madame LEMARDELEY, ce que je veux dire par là, c'est que nous n'avons pas de date ; nous ne savons pas. Vous savez très bien comme moi que l'administration dit « on va le faire » et nous attendons toujours. Cela peut durer des années.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Non, nous avons dit que nous allions le faire très rapidement.

Mme Corinne GABADOU : Mais quand ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : En février, nous avons dit.

Mme Corinne GABADOU : Ah ! Là, cela se précise.

M. Pierre CASANOVA : Nous passons au vote ? Alors, vous maintenez le vœu ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il ne sert à rien, ce vœu !

M. Pierre CASANOVA : C'est ça, la question.

M. Édouard CIVEL : Nous n'avons pas de confirmation de notre côté. Donc, nous maintenons le vœu.

M. Pierre CASANOVA : Très bien. Qui est contre ? Très bien. Oui, nous ne vous comptons pas. Qui s'abstient ? Ce n'est pas grand monde. Et qui est pour ? Oui, allez.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 2 (MME ROSSET ET M. AUDOUIN)

Abstention : 0

N.P.P.V. : 1 (MME LEMARDELEY)

XVIII - VŒU RELATIF AU REPORT TRAVAUX ESPCI

M. Pierre CASANOVA : Nous passons au second vœu de report des travaux de l'ESPCI. Même auteur, même interprète.

M. Édouard CIVEL : Merci cher Pierre. Nous revenons sur ce sujet-là. Comme nous en parlions, nous avons les travaux en ce moment sur la rue Claude Bernard pour la plantation des arbres qui sont télescopés avec les travaux de l'Agro (mais cela était anticipé) et se sont rajoutés les travaux à l'angle Claude Bernard-Vauquelin qui n'étaient pas anticipés et qui sont dus donc à cette cavité. Et nous avons en plus les travaux qui nous sont imposés : nous avons essayé de les délayer autant que possible, mais la CPCU dit qu'il est absolument impossible de les délayer. Ce sont des travaux qui interviennent rue Berthollet, des travaux d'urgence suite à des fuites sur le réseau de la CPCU. Donc, compte tenu de cette conjonction de travaux, qui étaient d'une part prévus et d'autre part imprévus, l'objet du vœu est de se dire que peut-être qu'un décalage... Étant donné le trafic intense de camions que va susciter l'entame des travaux de la couronne de l'ESPCI, il pourrait être utile d'attendre peut-être un mois ou deux, d'avoir une circulation qui soit un tantinet apaisée au moins sur la rue Claude Bernard à l'issue de ses travaux de création de fosses d'arbres avant d'engager les travaux qui vont faire passer les camions de manière assez intense rue Rataud et rue Claude Bernard par conséquent. L'objet de ce vœu est donc de demander un report. Il ne s'agit pas d'un report d'année. Il s'agit d'un report peut-être d'un mois ou deux mois, je ne sais pas. L'idée serait : jusqu'à ce que nous ayons un peu plus de marge de respiration dans ce secteur-là, pour, tout simplement des questions d'embolie du quartier. Merci.

M. Pierre CASANOVA : Merci Monsieur CIVEL. Madame LEMARDELEY, vous avez la parole.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Évidemment, ce vœu est un peu le même que le premier, c'est-à-dire que c'est la même stratégie d'obstruction. Ce chantier, indéniablement, est un gros chantier. Mais je remarque aussi que là, c'est sur l'ESPCI, mais tout à l'heure, nous n'avons pas assez dit que d'autres chantiers existaient, par exemple l'ENS. Claude Bernard, nous en avons parlé, mais il existe aussi le chantier de l'ENS qui ne dépend pas de la Ville de Paris. En tout cas, ce chantier va marquer durablement l'enseignement supérieur et la recherche française au cœur de Paris. Ce chantier est connu, présenté, discuté depuis longtemps avec vous, avec les riverains. Et oui, il est vrai qu'il existe des délais : nous avons été obligés de ralentir à cause du Covid, la complexité du chantier, des questions de préservation de patrimoine, mais aussi la révision des coûts que nous nous sommes imposés car c'était un chantier de la Ville de Paris et un rapport VAS, vous vous souvenez, a été fait.

Je conviens, je sais qu'il existe des nuisances. C'est certain. Ce n'est pas simple pour les riverains, mais vous ne pouvez pas nier les efforts considérables qui ont été faits, c'est-à-dire qu'une bâche anti-bruit a été mise par exemple à la demande des riverains. Beaucoup de communication sur l'avancement des travaux régulièrement – d'ailleurs, les riverains le savent – les services de la voirie, etc. Là, il s'agit de l'organisation des chantiers imaginés et présentés par la DVD (Direction de la voirie). Nous parlons de cet aspect-là qui prend bien en compte la concomitance de tous les chantiers, donc : Claude Bernard, ENS, ESPCI, Agro Paris Tech.

Je le dis avec force : la sécurité des riverains est assurée, notamment celle des écoliers. Je ne rentre pas dans les détails, mais je le pourrais si vous posez des questions. Mais ce n'est pas le lieu ici au Conseil d'arrondissement. C'est plutôt le lieu dans une réunion publique. Les accès parking sont maintenus : nous avons très bien expliqué cela à la réunion publique. Des solutions de stationnement ont été présentées, déjà à la réunion et d'autres sont encore à l'étude et la circulation des camions et des riverains est organisée. Tout cela, je le rappelle, se fait en fonction de plusieurs contraintes telles que : la préservation des arbres de la rue Brossolette et le maintien – c'est une demande de la Maire du 5e – de la fermeture de la rue Érasme. Cela complique un peu, mais la Maire le demande. Nous en avons parlé aussi à la réunion.

Un pic de nuisances aura lieu en juin, certes, c'est sûr, mais le chantier Claude Bernard est soumis à un risque trop élevé d'aléas. Nous ne pouvons pas attendre la fin du chantier Claude Bernard, pour commencer les travaux de la deuxième phase de l'ESPCI. Nous ne pouvons pas : cela est trop incertain. Si nous attendions quelques mois, un mois ou deux, une petite pause, cela voudrait dire que nous commencerions en septembre. Cela signifie, par rapport au calendrier actuel qui prévoit de commencer la deuxième phase en mars, six mois de retard. Six mois de retard, cela signifie que tout le chantier est déplacé encore de six mois, donc les riverains qui souffrent des travaux souffriront encore plus longtemps. Et, deuxièmement, d'un point de vue financier, je rappelle que la pénalité pour un retard, un délai, est estimée à 800 000 euros par mois. Je vous laisse donc calculer : pas besoin d'être agrégé de mathématiques pour voir que cela fait à peu près autour de 5 millions d'euros. Je reconnais

donc que cela est difficile pour les riverains : je ne minimise pas du tout les choses, je dis simplement que nous sommes tous mobilisés pour atténuer les désagréments pour les riverains, mais que demander le report du début de la deuxième phase en le conditionnant à l'arrêt de Claude Bernard, est totalement irresponsable et irréalisable. Donc, je demande que nous votions contre ce vœu, mais je ne peux pas non plus prendre part au vote.

M. Pierre CASANOVA : Merci, c'est très clair. Dernier mot Monsieur CIVEL avant de passer au vote.

M. Édouard CIVEL : Dans les informations qui nous sont données, il ne nous est pas dit que cela va décaler la fin des travaux de Claude Bernard à septembre 2024. Quand nous avons découvert les cavités à l'angle Vauquelin-Claude Bernard, avec la Maire, nous avons organisé une réunion en urgence avec l'inspection générale des carrières, avec la voirie et les maîtres d'œuvre de la rue Claude Bernard pour faire un point sur les aménagements qu'il fallait faire, etc., sur les chantiers. Un certain nombre de choix étaient à faire : nous avons laissé faire tous les choix de manière à ce que ce soit le plus rapide possible. Il nous a été assuré que cela n'allait pas déborder de plus d'un mois et demi la fin du calendrier initial de Claude Bernard. En tout cas, c'est ce qu'il nous été assuré du côté de la voirie. Partant de là, un mois et demi, quand il est prévu normalement de finir en avril, cela amène à mi-mai, donc, le démarrage que nous demandons ici sur juin. Voilà la logique. Je comprends tout à fait que cela prenne du temps, que le temps, ce soit de l'argent. Il n'existe aucun sujet là-dessus. Cela fait longtemps que j'ai l'impression que la date bouge de manière assez régulière : je pense qu'un mois et demi est tout de même gérable pour la Ville de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui, enfin, je pense à la mandature précédente. Juste pour dire que Monsieur le Premier Adjoint dit : « un petit mois et demi ». D'accord. Mais qu'est-ce qui vous dit qu'il n'existera pas d'autres aléas rue Claude Bernard ? Premièrement.

M. Édouard CIVEL : Si l'Inspection générale des Carrières fait tout bien... C'est un peu le sujet.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui, mais nous ne pouvons pas tout prévoir.

M. Édouard CIVEL : J'entends que nous ne puissions pas tout prévoir, mais maintenant que nous voyons qu'il existe un sujet, il faut que nous soyons flexibles dans notre organisation des travaux.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Deuxièmement, je rappelle qu'il y a les Jeux Olympiques. Alors, je sais que le secteur du 5e n'est pas concerné, mais il ne sera sans doute pas possible d'installer un chantier pendant les Jeux Olympiques : il faut qu'il soit installé en mars-avril. Nous pourrions travailler dessus, mais pas l'installer.

M. Pierre CASANOVA : Très bien. Je crois que c'est clair. Tout le monde a pu s'expliquer. Nous pouvons donc passer au vote. Qui est contre ? Cela fait deux voix contre. Qui s'abstient ? Et qui vote pour le vœu ? Très bien.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 2 (MME ROSSET ET M. AUDOUIN)

Abstention : 0

N.P.P.V : 1 (MME LEMARDELEY)

XIX - VŒU RELATIF A L'HOMMAGE A GEORGES CHARPAK

M. Pierre CASANOVA : Maintenant, si vous le voulez bien, nous passons au vœu suivant qui est un hommage à Georges CHARPAK qui, je crois, est soutenu par Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : De Georges CHARPAK, nous connaissons le brillant scientifique à la renommée internationale, mais nous oublions parfois son engagement dans la Résistance. Tout à l'heure, nous parlions d'autres résistants. Lycéen polonais scolarisé au lycée Saint-Louis, il n'hésite pas à s'engager dans différents réseaux de résistance tels que les Francs-tireurs et partisans et le groupe Combat. Résistant, juif, il fut

déporté au camp de concentration de Dachau dont il fut rescapé avant d'être fait lieutenant des Forces françaises de l'intérieur et d'être naturalisé Français. C'est à la fin de la guerre qu'il rejoint l'École des mines pour commencer son exceptionnelle carrière universitaire, d'abord auprès de Frédéric Joliot-Curie au CNRS et au Collège de France qui l'encourage à s'intéresser à la physique nucléaire. Après un passage remarqué par le Centre européen de la recherche nucléaire (le CERN), il revient à Paris comme professeur associé à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (l'ESPCI) de la Ville de Paris. Georges CHARPAK y développe à partir de 1980 des applications médicales des détecteurs de particules, sujet de sa thèse et de ses recherches. Son élection à l'Académie des sciences en 1985 et la réception du Prix Nobel de Physique en 1992, consacrent son travail de chercheur à l'échelle internationale. Georges CHARPAK était par ailleurs soucieux de faire progresser la science et de la rendre accessible au plus grand nombre. Pourtant à la retraite, il a continué à s'engager *via* son mouvement bien connu maintenant « la main à la pâte » qui a permis aux enfants de découvrir la science, surtout par le biais de l'expérimentation. Ce mouvement qui touche aujourd'hui près d'une école sur trois en France, se développe dans le monde entier. Georges CHARPAK nous a quittés le 29 septembre 2010 dans le 5^e arrondissement. Son œuvre et son ambition de développement des sciences perdurent et s'ajoutent à l'histoire culturelle et scientifique de notre arrondissement et donc nous souhaitons par ce vœu, qu'un hommage lui soit rendu dans notre ville.

M. Pierre CASANOVA : Merci Madame LEMARDELEY. Quelqu'un a-t-il un mot à dire ? Allez-y.

M. Philippe BOUCHET : Je voulais dire un petit mot effectivement sur Georges CHARPAK. Je pense que c'est quelqu'un qui a été important à la fois dans la recherche et dans ses positionnements. C'est quelqu'un que j'ai connu et j'ai eu l'occasion de le rencontrer. Cela me rappelle un petit peu mes jeunes années d'ingénieur où j'ai piloté les premières installations justement de ces systèmes de chambres à fil et de détection qui avaient été l'objet de ses recherches. Ce n'est pas simplement la nostalgie qui me fait réagir aujourd'hui à ce vœu que je trouve très bien. C'est aussi le fait de constater que des paroles scientifiques, je trouve, nous manquent un peu aujourd'hui. Des gens comme Georges CHARPAK, comme Pierre-Gilles de GENNES, étaient effectivement très présents, pouvaient parler sur des sujets qui lui-même à pousser et nous le voyons bien sur des sujets aujourd'hui qui nous intéressent, comme la vaccination, comme les sujets environnementaux, sur les sujets du nucléaire civil qu'il avait poussés très fort. Avoir des voix de scientifiques, c'est important, voire des voix qui ne sont pas d'accord, mais qui parlent. Et il s'agit de quelque chose que nous voyons un petit peu moins maintenant et donc, ce n'est pas l'objet du vœu, mais effectivement je pense qu'il est en tout état de cause très important de soutenir la mémoire de ceux qui ont été présents dans ces discours et dans ce monde scientifique. Mais cette parole scientifique, nous aimerions la retrouver. Nous avons des chercheurs qui sont primés au Prix Nobel, qui sont ailleurs : très souvent, ils sont à l'étranger. Je ne sais pas si c'est cela qui fait qu'ils sont effectivement moins présents dans les médias, mais même ceux qui sont présents en France, nous les voyons moins. Et je trouve cela dommage. Et tout état de cause, Georges CHARPAK était une voix qui comptait.

M. Pierre CASANOVA : Merci beaucoup. Je pense que nous pouvons passer au vote. Monsieur AUDOUIN allez-y.

M. Laurent AUDOUIN : Une plaisanterie mais je suis content de savoir que nous sommes deux à utiliser les chambres à fil. Mais effectivement, il faut souligner à quel point CHARPAK a été génial avec son invention. Ce n'est pas qu'il avait révolutionné... Enfin, il n'avait pas inventé quelque chose de complètement neuf, mais il a vu comment l'informatique balbutiante pouvait vraiment transformer l'usage que nous avons de ces détecteurs et nous sommes passés, *grosso modo*, d'un système complètement artisanal où nous prenions littéralement une photographie à la seconde à quelque chose d'automatique pouvant enregistrer des milliers d'évènements par seconde. Donc, c'était vraiment un changement d'ordre de grandeur : cela a vraiment transformé tout ce qu'aujourd'hui nous appelons la physique subatomique. C'est un vrai plaisir de savoir que ces applications ont très vite essaimé en dehors du champ de la physique fondamentale et notamment les applications médicales qui permettent de diminuer énormément les doses reçues par les patients lors de l'imagerie médicale. Cela a vraiment constitué un pas en avant que je trouve passionnant.

Des scientifiques avec des voix fortes, Monsieur BOUCHET, il y en a. Je dirais que l'urgence est peut-être simplement de les écouter : une Valérie MASSON-DELMOTTE, il ne serait pas mal de l'écouter ou un Alain ASPECT qui a fait toute sa carrière à SACLAY et qui explique très bien comment les réformes de ces 20-30 dernières années mettent à mal les forces de la recherche française. Ce serait bien de les écouter. Ces voix, elles sont toujours là : il faut juste accepter de leur tendre l'oreille.

M. Pierre CASANOVA : Je vous propose que nous restions sur le vœu hommage à Georges CHARPAK.

M. Edouard CIVEL : Une demande de précision. Oui, bien sûr, nous restons sur le sujet. Je m'associe aux éloges sur Monsieur CHARPAK. Une petite question : avez-vous identifié un lieu ? Non. Ok. C'est pour que nous réfléchissions à trouver un lieu. À votre disposition pour réfléchir ensemble là-dessus. Je pense qu'en effet il s'agit d'une très belle idée de pouvoir lui rendre hommage dans le 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA : En effet, très bonne idée et donc je vous propose de passer au vote, si cela convient à tout le monde. Qui est pour ? Nous faisons un vote unanime. C'est très bien, parfait.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N.P.P.V : 0

XX - VŒU RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

M. Pierre CASANOVA : Alors, maintenant nous passons à une « série AUDOUIN » qui prendra la parole. Vous commencez par un vœu relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

M. Laurent AUDOUIN : Merci. Je n'ai pas besoin de rappeler que les personnes en situation de handicap ont besoin d'être accompagnées dans leur quotidien. La Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH 75) joue un rôle considérable. Mais mon attention a été attirée sur des possibilités d'amélioration et donc l'objet de ce vœu est simplement de proposer quelques pistes très concrètes et assez simples, je crois, pour améliorer ce quotidien. Donc, je ne vous refais pas les considérants, mais d'une part, il existe la question de l'informatisation de la MDPH qui est aujourd'hui perfectible et les dossiers sont encore souvent des dossiers papier (les personnes n'ont pas la possibilité d'accéder à leurs informations en ligne). Il y aurait un travail que nous proposons de mener de ce côté. Se pose également la question des délais auxquels sont confrontées les familles d'enfants scolarisés en situation de handicap. Ces délais ont fortement augmenté. Le délai entre l'envoi du dossier et la mise à disposition d'un accompagnant d'un AESH dans les écoles a sensiblement augmenté ces dernières années. Il existe sans doute la possibilité de le réduire un petit peu, d'alléger ou de fluidifier le traitement administratif des dossiers.

Nous proposons aussi que la ville se dote d'un médiateur spécifique sur les questions de handicap, puisque ce sont des questions qui sont souvent assez techniques, assez complexes, avec de multiples intervenants. Un ou une médiatrice pourrait faciliter les choses.

Dernier point : beaucoup de personnes en situation de handicap sérieux ont recours au Pam, un service de transports qui à l'époque avait été mis en place par la Ville de Paris et ces personnes qui sont accueillies en établissement spécialisé, utilisent quotidiennement le Pam. Le Pam était parisien : il est devenu francilien. Très bien. Le Pam a connu quelques dysfonctionnements, quelques difficultés, lors de cette transition, mais les choses sont relativement rentrées dans l'ordre. Le problème qui surgit est que la Région Île-de-France a décidé un petit peu tout de go qu'elle n'avait pas à subventionner le Pam pour le transport quotidien des personnes vers les établissements d'accueil, considérant que ces établissements ont déjà un budget pour cela. Sauf que les personnes en situation de handicap et leurs aidants se retrouvent obligés d'utiliser les taxis ou des moyens beaucoup plus coûteux. Ces moyens sont donc pris en charge par les établissements qui sont dans l'obligation de le faire, mais du coup cela grève très fortement leur budget. Il s'agit d'une économie un petit peu de « bout de chandelle », pardonnez-moi, mais qui a des conséquences bien concrètes pour les personnes. Cela ne dépend pas de la ville, mais la ville pourrait saisir la Région pour qu'elle revienne sur cette évolution qui franchement n'est pas indispensable. Cela ne bousculera pas les finances de la Région et cela aiderait vraiment des centaines et des centaines de familles. Voilà ce que nous vous proposerons.

M. Pierre CASANOVA : C'est très clair. Est-ce que quelqu'un a un mot à dire sur ce vœu ? Très bien. Madame GABADOU.

Mme Corinne GABADOU : Je partage complètement ce que vous venez de dire, Monsieur AUDOUIN. Je rajouterais des choses à faire pour les problèmes de handicap, les personnes en fauteuil roulant notamment. Comme je l'ai déjà dit, je vais souvent à Barcelone où la Mairie est aussi de gauche et fait les choses aussi intelligemment, ne dresse pas les gens les uns contre les autres. Tout se passe en harmonie et notamment, ils ont supprimé complètement les trottoirs, c'est-à-dire que les gens peuvent circuler en fauteuil roulant et il n'est pas nécessaire de monter et descendre des trottoirs. A Paris, cela est infernal. Et ils ont mis des ascenseurs dans les métros, partout : il n'existe pas une station de métro sans un ascenseur, ce qui fait que tout le monde peut accéder au métro, chose qui n'existe pas à Paris. Donc, il faudrait voir cela aussi et rajouter la possibilité de le faire.

M. Pierre CASANOVA : Mme LEMARDELEY, voulez-vous répondre ? Non. Très bien. Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Je suis entièrement d'accord avec votre constat. Alors, le but de ce vœu n'est pas de régler tous les problèmes des personnes en situation de handicap, que nous soyons bien d'accord. Je partage l'idée que les aménagements publics doivent lisser les trottoirs. Il s'agit d'une mesure technique sur laquelle nous pourrions revenir : il faudrait que nous en reparlions à la limite, parce que je ne vois pas pourquoi nous n'avancions pas beaucoup sur ce terrain-là. J'en vois parfois fleurir. J'en ai vu récemment un à côté de chez moi : le passage piéton devient un ralentisseur en quelque sorte, donc le trottoir est complètement lissé et c'est vraiment la voiture qui s'aventure sur le terrain du piéton et non plus l'inverse. Donc, il s'agit d'un gain de sécurité et un gain de confort tout à fait appréciable. Il s'agit d'une très bonne mesure.

Sur le métro, je suis désolé Madame GABADOU, mais il faut tordre le cou à ce mythe et je le regrette, vraiment. Je le déplore. Mais le métro parisien a été creusé il y a plus d'un siècle : sa configuration, sa forme, font que la mise en accessibilité intégrale est sinon impossible, en tout cas, couterait des dizaines, vingtaines de milliards, parce que cela est absolument démesuré. La 14 et les lignes du Grand Paris seront accessibles, puisque dès le départ, cela a été pris en compte. Pour le réseau existant, malheureusement, vraiment, ce n'est pas physiquement possible. Mais c'est pour cela qu'il faut par exemple que les bus eux, soient facilement utilisables, par les personnes en situation de handicap. Nous pouvons en revanche avancer plus vite sur les stations de RER. Je ne sais si forcément tous les quais le seront et les différences de niveau entre les quais de RER rendent très compliquée la prise de RER, mais il existe là une marge d'amélioration. Sur le métro, malheureusement, ligne 1 à 13, nous n'en sortirons pas. Vraiment, je le déplore, mais à un moment, il faut se le dire franchement : physiquement, ce n'est pas possible. Donc, passons à autre chose.

M. Pierre CASANOVA : Merci. Je vous propose que nous passions au vote. Qui est pour ? Voilà, très bien. Parfait.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à ce vœu.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XXI - VŒU RELATIF AU REMPLACEMENT DE LA PLAQUE A LA MEMOIRE D'HENRI CURIEL

M. Pierre CASANOVA : Nous passons maintenant à votre second vœu qui est relatif aux conditions de remplacement de la plaque à la mémoire d'Henri CURIEL, parce que, pour résumer, une plaque existait. Lors de sa pose, une cérémonie s'est tenue. Elle a disparu ; elle va être remplacée. Ce que vous proposez, c'est qu'à cette occasion, une nouvelle cérémonie d'inauguration soit tenue. Mais je vous laisse la parole.

M. Laurent AUDOUIN : Merci. Effectivement, vous avez très bien résumé les choses. Henri CURIEL était un militant. Je pourrais le résumer par « tiers-mondiste », si l'on veut, qui a eu de nombreux engagements au cours de sa vie, notamment pour l'indépendance de l'Algérie, contre tous les impérialismes, pour la résistance aux régimes dictatoriaux de Franco et Salazar et j'en passe. Et à la fin de sa vie, il s'était illustré en ayant vraiment des actions de médiation – j'insiste sur ce terme – dans le conflit israélo-palestinien. Henri CURIEL a été assassiné de

plusieurs balles le 4 mai 1979, rue Rollin dans le 5e, quelques mois après une campagne de presse notamment relayée par *Le Point*. Il a été assez bien établi par les historiens qu'elle a été largement mensongère. Il était devenu un homme à abattre pour l'AOS et d'ailleurs à l'époque, une revendication a été tout à fait assumée des fameux commandos Delta de l'AOS et du groupe Charles Martel.

La plaque qui honore sa mémoire a été vandalisée, il y a quelques mois. Un tag a d'ailleurs été mis à la place. Je sais que la personnalité et l'action d'Henri CURIEL ne rassemblent pas tout le monde. Je peux comprendre les différentes appréciations et le but de ce vœu n'est pas de vous faire changer d'avis, chers collègues et chères collègues. Le but de ce vœu est de dire que quand un homme a été assassiné, nous ne laissons pas les descendants spirituels de ses assassins agir impunément sous nos fenêtres et déboulonner la plaque qui commémore cet assassinat et ce geste lâche et ignoble. Encore une fois, ce qui est demandé ici, c'est que le remplacement de cette plaque ne soit pas un geste technique : que ce soit le rappel du fait que non, d'accord ou pas d'accord avec les actions d'un homme, quand la communauté décide qu'elle souhaite marquer la mémoire d'un assassinat, d'un geste que nous ne pouvons pas accepter, il est de notre devoir de nous rassembler autour de cela. Finalement, c'est ce qui fait un petit peu la démocratie : le fait que l'on n'est pas tué pour ses idées. Là, nous avons il y a quelques semaines des gens qui sont venus rappeler qu'eux étaient fiers d'avoir tué pour des idées. Nous devons nous dresser ensemble contre ce type d'actes.

M. Pierre CASANOVA : Je crois que cela est clair. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Parce qu'en résumé à grand trait, vous avez dit à très juste titre que CURIEL était peut-être clivant et que vous compreniez pourquoi certains ne partageaient pas la même admiration que vous pour lui. Je crois que pour simplifier, ce que lui reprochent ses opposants (mais nous ne sommes pas là pour lui faire son procès *post-mortem*, cela n'a aucun sens), c'est qu'il a soutenu l'Union Soviétique pendant l'essentiel de sa carrière politique, publiquement, par des écrits. Je vous fais une citation : « je m'intéresse avant tout au Tiers-Monde. La condition de ces gens-là m'est insupportable. Je condamne le terrorisme ». C'est très bien. « Pour moi, l'URSS est le lieu de la plus grande concentration de compétences, mais en déduire que je suis un agent du KGB : il y a une marge ». Très bien. Mais vous comprenez que les antitotalitaires et les anti-communistes qui figuraient – je pense à des gens comme MENDES-FRANCE qui refusait que soient comptées les voix communistes dans leur majorité quand il était Président du conseil – soient moins fans que vous, de ce genre d'engagements. Le débat démocratique permet justement aux antifascistes et aux anti-communistes dont je suis, de dire qu'il est possible de respecter le parcours d'un homme sans partager ses engagements totalitaires. En tout état de cause, c'est mon cas : je n'ai pas de sympathie pour les engagements totalitaires, de droite ou de gauche. C'est peut-être pour cela que je suis centriste.

Deuxièmement, le problème de CURIEL, il est simple : c'est qu'il existe malheureusement régulièrement à Paris des vols de plaques. Cela est très dommage. Pour CURIEL, cela est dommage. Pour les autres, cela est dommage. Je pèse mes mots. Évidemment, ce brave homme s'est fait abattre de façon très lâche. Il avait une plaque dans le 5e. Cela est très bien. Je comprends très bien. Et je ne comprends pas que cette plaque a été dérobée ou vandalisée. La difficulté, ce que vous dites, c'est que maintenant, à chaque fois que nous remplacerons une plaque dérobée, nous ferons une nouvelle cérémonie. Pour cette majorité, ce n'est pas très... Franchement, si nous le faisons pour CURIEL, pourquoi ne le faisons-nous pas pour les autres ? Pensez aux familles des autres, pensez aux parents et aux amis de tous ceux qui ont une plaque qui est dérobée ou vandalisée. C'est cela le problème. Le problème, il est tout bête. Une cérémonie a déjà eu lieu à laquelle Madame BERTHOUT et Madame HIDALGO ont participé. La plaque est vandalisée : nous en remettons une, nous refaisons une cérémonie. Que faisons-nous la troisième fois ? Que faisons-nous la quatrième fois ? Que faisons-nous pour les autres plaques dans Paris ? Je ne sais pas si cela est très réaliste. C'est ça qui moi personnellement, mais je n'engage personne en le disant, me conduirait à ne pas voter pour votre vœu, même si j'en comprends l'intention tout à fait respectable.

Mme Marine ROSSET : Pardon, mais ce n'est absolument pas ce qui est dit dans le vœu. Nous ne disons pas qu'à chaque fois qu'une plaque sera remplacée, une cérémonie sera refaite pour quelqu'un. Nous voulons le marquer pour cet homme-là, particulièrement et j'espère que d'autres s'élèveront effectivement à chaque fois qu'il faudra refaire une cérémonie, excusez-moi l'expression, mais « remarquer le coup », s'il le faut pour telle ou telle plaque. Comptons donc sur la vigilance de chacun pour que si cela arrive sur d'autres, nous puissions réparer, comme nous le ferons et comme nous proposons de le faire ici pour Henri CURIEL.

M. Pierre CASANOVA : Merci Madame ROSSET, je crois que cela est très clair. Carole.

Mme Carole HOOGSTOËL : Je voudrais savoir si dans ces cas-là, vous voterez systématiquement pour une cérémonie, quelle que soit la personne ?

Mme Marine ROSSET : Je trouve que nous parlons un peu dans le vide, si je puis me permettre. Là, nous sommes vraiment sur une histoire de plaque d'Henri CURIEL. Nous proposons cela : nous ne proposons pas un protocole pour l'ensemble des plaques à venir et pour l'ensemble des personnes.

M. Pierre CASANOVA : Ça marche. Nous avons fait le tour. Vous voulez que nous passions au vote peut-être ? Très bien. Qui est favorable à ce vœu ? Qui vote pour ? Très bien. Qui s'abstient ? Et qui vote contre ? Voilà. Très bien. Très clair.

Je crois que nous pouvons lever la séance et remercier l'assistance nombreuse d'être restée jusqu'à la fin. Corinne GABADOU veut dire un dernier mot hors résolution.

Mme Corinne GABADOU : Il s'agit juste d'une information pour vous signaler et vous rappeler qu'il faudra voter le 4 février pour le référendum qui va être organisé à la Mairie du 5e. Il y aura le vote de la Mairie de Paris : pour ou contre les SUV ? Et le vote de la Mairie de 5e : pour ou contre privilégier les plantations pleine terre, remplacer les bancs en pierre par un mobilier harmonieux place du Panthéon ? Venez voter nombreux.

Et d'autre part, dernière information : mardi 13 février, se tiendront les Dynamics Seniors. Comme vous êtes tous très dynamiques, nous vous attendons tous très nombreux. Il y aura du sport tous les jours. Bonne soirée.

À l'unanimité/la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable/défavorable à ce vœu.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (MMES LEMARDELEY, ROSSET ET M. AUDOUIN)
Contre : 1 (MME HACKE)
Abstentions : 10 dont 1 pouvoir
N.P.P.V : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37.

Le Secrétaire de séance



Philippe BOUCHET